

MAIRIE DE POUZAUGES CS 21247 85700 POUZAUGES

Tél: 02 51 57 01 37 / Fax: 02 51 57 07 69

Courriel: mairie@pouzauges.com

Site: www.pouzauges.com

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REGLEMENTAIRES

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales Articles L. 2121-24, L2122-29 et R2121-10

DELIBÉRATIONS

ARRÊTÉS DU MAIRE

DÉCISIONS DU MAIRE

N°4

De octobre à décembre 2019



REPUBLIQUE FRANCAISE

SOMMAIRE

DELIBÉRATIONS

Conseil municipal du 7 octobre 2019

Conseil municipal du 18 novembre 2019

Conseil municipal du 16 décembre 2019

ARRÊTÉS

Arrêtés du Maire du n°221 à 302

DÉCISIONS

Décisions du Maire du n°003 à 005

ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE



REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL Table Générale des Délibérations

N° ordre	Objet
The state of the s	Séance du lundi 7 octobre 2019
1	Convocation - Ordre du jour de la séance du 7 octobre 2019 Budget Général – Décision modificative n°2
2	Budget Général – Extinction d'une créance
3	Budget Général – Admissions en non-valeur
4	Association de Gestion de la Cantine des Ecoles Publiques – Avenant à la convention d'une avance remboursable
5	Programmes d'aides à la rénovation, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine architectural – Restauration des centres anciens des Petites Cités de Caractère – Octroi d'une subvention à Monsieur Pascreau
6	Programmes d'aides à la rénovation, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine architectural – Restauration des centres anciens des Petites Cités de Caractère – Octroi d'une subvention à Monsieur Fortin
7	Restauration du fragment de fresque de l'église Notre-Dame du Vieux Pouzauges – Autorisation au Conseil Départemental à se substituer à la Commune pour la maîtrise d'ouvrage
8	Personnel communal – Tableau des effectifs
9	SCOM – Convention pour l'installation de conteneurs enterrés sur la Place de Lattre de Tassigny
10	Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Modification des statuts
11	Rapport d'activités 2018 - Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
- 17	Séance du lundi 18 novembre 2019
	Convocation – Ordre du jour de la séance du 18 novembre 2019
1	Contrat Vendée Territoires – Réhabilitation de la salle omnisports de Largeteau – Sollicitation d'une aide financière du Département
2	Personnel communal – Tableau des effectifs – Agent saisonnier
3	Personnel communal – Adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » et fixation du montant de la participation de la collectivité
4	Avis du Conseil Municipal – Dérogation au repos dominical 2020

1	Convocation – Ordre du jour de la séance du 16 décembre 2019 Rapport d'orientation budgétaire
2	Budget Général – Souscription d'un emprunt de 1 200 000,00 € auprès du Crédit Agricole
3	Budget Général – Décision modificative n°3
4	Budget Pépinières d'entreprises – Décision modificative n°1
5	Marché de rénovation de l'ilot des Remparts – Avenant au lot n°4 – Charpentes bois
6	Salle omnisport Largeteau – demande de subvention auprès de l'Etat
7	Salle omnisport Largeteau – demande de subvention auprès du Conseil Régional
8	Salle omnisport Largeteau – demande de subvention auprès du Sydev
9	Stade Jacques Chartier – Demande de subvention auprès de l'Etat
10	Stade Jacques Chartier – Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football
11	Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées – Versement du 1 ^{er} tiers 2020
12	Participation financière au frais de fonctionnement du Rased – Année scolaire 2019-2020
13	Contrat Enfance Jeunesse – Signature d'un contrat avec la CAF et la MSA
14	Programmes d'aides à la rénovation, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine architectural – Restauration des centres anciens des Petites Cités de Caractère – Octroi d'une subvention à Monsieur MERLET
15	Programmes d'aides à la rénovation, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine architectural – Restauration des centres anciens des Petites Cités de Caractère – Octroi d'une subvention à Monsieur BALLAY
16	Programmes d'aides à la rénovation, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine architectural – Restauration des centres anciens des Petites Cités de Caractère – Octroi d'une subvention à Monsieur LAMY
17	Programmes d'aides à la rénovation, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine architectural- Octroi d'une subvention à Monsieur et Madame JAUZELON
18	Rue de l'Aubépin – Acquisition d'une bande de terrain située au n°31
19	Mise à jour et réfection du plan cadastral – Intégration de parcelles communales dans le domaine public
20	Lotissement Le Terrier Marteau $-$ Rétrocession des voiries et des espaces communs à la Commune
21	Tableau des effectifs – Pôle « Culture-Communication-Citoyenneté »
22	Recensement de la population – Recrutement et rémunération des agents recenseurs
23	Elections municipales 2020 – Utilisation de salles communales pour les élections municipales 2020
24	Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Approbation de la création de services communs entre la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la Commune de Pouzauges dans les domaines de l'assistance à maitrise d'ouvrage, des marchés publics et des systèmes

d'information

Séance du lundi 16 décembre 2019

A Mesdames et Messieurs

les Conseillers Municipaux



ADMINISTRATION GENERALE

Dossier suivi par : Samuel GARREAU

Mails:

garreausamuel@pouzauges.fr preaudchristelle@pouzauges.fr

N/réf:

SG/CPG/09090

Objet:

Convocation

P.J. :

Rapport de présentation

Madame, Monsieur,

Je vous confirme que le prochain Conseil Municipal aura lieu :

le lundi 7 octobre 2019, à 19 h 00, salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

A L'ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 3 septembre 2019

FINANCES

- Budget Général Décision modificative n°2
- 2. Budget Général Extinction de créances
- 3. Budget Général Admissions en non-valeur
- Association de Gestion de la Cantine des Ecoles Publiques Avenant à la convention d'une avance remboursable

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS - PATRIMOINE ARCHITECTURAL

5. 6. Programmes d'aides à la rénovation du patrimoine architectural – Restauration des Centres Anciens des Petites Cités de Caractère

PATRIMOINE CULTUREL

 Restauration du fragment de fresque de l'église Notre-Dame du Vieux-Pouzauges – Autorisation au Conseil Départemental à se substituer à la Commune pour la maîtrise d'ouvrage

PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs

SCOM

9. Convention pour l'installation de conteneurs enterrés sur la place de Lattre de Tassigny

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

10. Modification des statuts

RAPPORTS D'ACTIVITES 2018

11. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement

Informations sur les décisions prises par Madame le Maire Informations générales

Vous trouverez, ci-joint, le rapport de présentation relatif à ces sujets.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments les meilles

Michelle DEVANNE

Majré



Reçu en préfecture le 09/10/2019 1 0 OCT 24919 Affiché le

Envoyé en préfecture le 09/10/2019

ID: 085-218501823-20191007-CM071001-DE

Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 octobre 2019

N°CM071001 SR/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le sept du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 30 septembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

26

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, M P. LE MOING, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme C. BLANCHARD, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

Mme MJ PAVAGEAU Mme V. BUCHET Mme J. FERCHAUD Mme MG CAILLAUD Mme C. BLETEAU

Procuration à

M C. PREAU M R. LUMINEAU M Ph COUSSEAU

Absent:

M. A. GUILLOTEAU

Secrétaire: Madame Isabelle BROSSET

OBJET: BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

CONSIDERANT que lors de l'élaboration du programme pluriannuel d'investissements (PPI 2014-2020) il était envisagé de faire un emprunt de 1 200 000,00 €,

CONSIDERANT que lors du vote Budget Général 2019 un premier emprunt à hauteur de 700 000,00 € a été inscrit pour équilibrer la section d'investissement et que les 500 000,00 € restants devaient être portés au budget 2020,

CONSIDERANT qu'afin de bénéficier des taux historiquement bas sur les emprunts bancaires il est envisagé de recourir, en 2019, à un prêt de 1 200 000,00 €,

CONSIDERANT que dans le but d'assurer l'équilibre budgétaire il est proposé d'anticiper des crédits de dépenses d'investissements envisagées initialement pour 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après un vote à main levé qui a donné, pour 26 votants, 20 voix pour et 6 abstentions,

ADOPTE la décision modificative n°2 du Budget Général telle que présentée ci-après :

Envoyé en préfecture le 09/10/2019

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le

540

ID: 085-218501823-20191007-CM071001-DE

Comptes	Libellés	Dépenses	Recettes
UAS(2)344	Section de fonctionnement	NI TALIA IN SA	The state of the s
2313-op.136 -270	Constructions Centre des Remparts – Espace de Vie Sociale (EVS)	500 000,00 €	
1641	Emprunts		500 000,00 €
	TOTAUX	500 000,00 €	500 000,00 €

AUTORISE Madame le Maire à lancer la consultation correspondante auprès des établissements bancaires,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié exécutoire,

compte tenu de la tr en Sous-Préfecture et de la publicatio Michelle DEVA

UU 2019 1 0 OCT 2019

Pour Copie Conforme,

Michelle DEVA

de Fontenav le Comte

Pouzauges Arrondissement

Envoyé en préfecture le 09/10/2019 Reçu en préfecture le 09/10/2019 11 0 OCT 2413 --Affiché le ID: 085-218501823-20191007-CM071002-DE



Séance du lundi 7 octobre 2019

N°CM071002 SR/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le sept du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 30 septembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

26

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, M P. LE MOING, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme C. BLANCHARD, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusées:

Mme MJ PAVAGEAU Mme V. BUCHET

Procuration à

M C. PREAU

M R. LUMINEAU

M Ph COUSSEAU

Mme J. FERCHAUD Mme MG CAILLAUD Mme C. BLETEAU

Absent:

M. A. GUILLOTEAU

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

OBJET: BUDGET GENERAL – EXTINCTION DE CREANCES

CONSIDERANT que des titres de recettes émis en 2012, 2014 et 2015 n'ont pas été réglés par deux débiteurs,

CONSIDERANT que le Comptable public a informé la Commune que le Tribunal de Grande Instance de Niort, pour l'un, et le Tribunal de Commerce de Niort, pour le second, ont prononcé chacun un jugement de clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

PREND ACTE de l'extinction dettes ci-dessous, étant précisé que les dépenses correspondantes seront imputées au compte 6542 du Budget Général (100 00) :

REFERENCES	LAGNITANITE	
EXERCICE	N°	MONTANTS
2012	528	88,11 €
2014	594	97,58€
2015	190	83,64 €
2015	293	90,61 €
2015	496	90,61 €
2015	623	97,58 €
TOTAL GI	548,13 €	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présent

Certifié exécutoire compte tenu de la tri en Sous-Préfecture le et de la publication Michelle DEVANA



Reçu en préfecture le 09/10/2019 Affiché le 10 UCL

Envoyé en préfecture le 09/10/2019

ID: 085-218501823-20191007-CM071003-DE

Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 octobre 2019

N°CM071003 SR/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le sept du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 30 septembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

26

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, M P. LE MOING, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme C. BLANCHARD, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

Mme MJ PAVAGEAU

Mme V. BUCHET

Mme J. FERCHAUD

Mme MG CAILLAUD

Mme C. BLETEAU

Procuration à

M C. PREAU

M R. LUMINEAU M Ph COUSSEAU

Absent:

M. A. GUILLOTEAU

Secrétaire: Madame Isabelle BROSSET

OBJET: BUDGET GENERAL - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

CONSIDERANT que certains titres de recettes émis entre 2008 et 2015 n'ont pas été réglés par deux débiteurs,

CONSIDERANT qu'à la demande du Comptable public il est proposé d'admettre en non-valeur ces créances pour lesquelles il n'y a plus de possibilité de recouvrement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

DECIDE d'admettre en non-valeur les dettes ci-dessous étant précisé que la dépense totale sera imputée au compte 6541 du Budget Général (100 00) :

Envoyé en préfecture le 09/10/2019

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le

510

ID: 085-218501823-20191007-CM071003-DE

REFERENC			
EXERCICE	N°	MONTANTS	
2008	T411	464,40 €	
2009	T362	717,60€	
2011	T309	22,00 €	
2012	T410	0,40 €	
2012	T-849580431	115,10€	
2013	T-1291950631	41,23 €	
2013	T-1291950731	241,50 €	
2013	T-1286320131	618,62 €	
2013	T-1106422931	11,68 €	
2013	T-1270920231	2,52€	
2013	T-1258921131	142,02€	
2014	T-1477770231	36,00€	
2015	T143	509,20 €	
2015	Т99	521,94€	
TOTAL GENERAL		3 444,21 €	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission OCT 2019 en Sous-Préfequire en Sous-P

Pour Copie Conforme,

Michelle DEVA

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le 10007 2015

ID: 085-218501823-20191007-CM071004-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée



Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 octobre 2019

N°CM071004 SG/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le sept du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 30 septembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

26

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, M P. LE MOING, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme C. BLANCHARD, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

Mme MJ PAVAGEAU

Mme V. BUCHET

Mme J. FERCHAUD

Mme MG CAILLAUD

Mme C. BLETEAU

Procuration à

M C. PREAU

M R. LUMINEAU M Ph COUSSEAU

Absent :

M. A. GUILLOTEAU

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

<u>OBJET</u> : ASSOCIATION DE GESTION DE LA CANTINE DES ECOLES PUBLIQUES - AVENANT A LA CONVENTION D'UNE AVANCE REMBOURSABLE

VU la délibération n°CM081001 du 8 octobre 2018 par laquelle le Conseil Municipal a accordé, à l'Association de Gestion de la Cantine des Ecoles Publiques, une avance remboursable d'un montant de 15 000,00 €; le remboursement mensuel avait été programmé pour débuter le 1^{er} novembre 2019 et se terminer le 30 octobre 2022,

CONSIDERANT que les responsables ont fait savoir à la Commune que les comptes de l'association étaient stabilisés et qu'il est envisageable de faire un premier remboursement de 5 000,00 € dès le mois d'octobre 2019,

CONSIDERANT que le solde de 10 000,00 € serait remboursé en 24 mensualités versées à partir du 1^{er} novembre 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de modifier les modalités de remboursement de l'avance accordée par la délibération du 8 octobre 2018, selon les principes suivants :

- remboursement de 5 000,00 € dans le courant du mois d'octobre 2019,
- remboursement du solde de 10 000,00 € en 24 mensualités versées à compter du 1^{er} novembre 2019 pour se terminer le 30 octobre 2021,

AUTORISE Madame le Maire à signer un avenant à la convention initiale.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié exécutoire

9 OCT 2019

Maire, 10 OCT 2019

Pour Copie Configure,

Michelle DEVANNUMair

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Pouzauges

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le 00/10/2019

ID : 085-218501823-20191007-CM071005-DE

Envoyé en préfecture le 09/10/2019

Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 octobre 2019

N°CM071005 CPG

L'an deux mille dix-neuf, le sept du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 30 septembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, M P. LE MOING, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme C. BLANCHARD, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M Ph. COUSSEAU, Mme C. BLETEAU, M R. LUMINEAU, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusées:

Mme MJ PAVAGEAU Mme V. BUCHET Mme J. FERCHAUD Mme MG CAILLAUD

Procuration à

M C. PREAU M R. LUMINEAU

M Ph COUSSEAU

Absent :

M. A. GUILLOTEAU

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

<u>OBJET</u>: PROGRAMMES D'AIDES A LA RENOVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL — RESTAURATION DES CENTRES ANCIENS DES PETITES CITES DE CARACTERE — OCTROI D'UNE SUBVENTION A MONSIEUR PASCREAU

VU la délibération n°CM150103 du 15 janvier 2018, par laquelle le Conseil Municipal a décidé de conclure un partenariat avec la Région des Pays de la Loire afin d'encourager les particuliers à entreprendre des travaux de restauration sur leur propriété située dans l'un des périmètres définis,

CONSIDERANT que la Région accorde ainsi, sous conditions, une subvention de 20 % d'un montant de travaux plafonnés à 50 000,00 € HT ou TTC, selon que le bénéficiaire récupère ou non la TVA,

CONSIDERANT que la Commune a décidé, pour sa part, d'apporter une aide financière complémentaire de 10 % en retenant les mêmes conditions d'éligibilité que la Région,

CONSIDERANT la demande présentée par Monsieur Jean-Louis PASCREAU pour les travaux de façade, toiture et menuiseries de son bâtiment situé 10 rue Georges Clemenceau, d'un montant de 28 600,06 € TTC,

CONSIDERANT que ce projet a été validé par Monsieur Jean-Baptiste GRELET du Cabinet Patrimoine et Architecture et Madame Caroline GUILLEMAUT, Architecte du Patrimoine,

CONSIDERANT qu'il est conforme au règlement voté par le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 09/10/2019 Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le

5 L O

ID: 085-218501823-20191007-CM071005-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

DECIDE d'octroyer une subvention représentant 10 % du montant des travaux TTC projetés (sur un maximum de 50 000,00 € TTC), soit une subvention de 2 860,00 €, à Monsieur PASCREAU, pour ses travaux au titre du programme de restauration des centres anciens des Petites Cités de Caractère,

DECIDE que la subvention ne sera versée qu'une fois l'accord donné par la Région et après réalisation des travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié exécutoire, compte tenu de la tran

en Sous-Préfecture le 9 0 C | 2019 et de la publication le Michelle DEVANNE phare. 10 0 C T 20

Pour Copie Conf

Michelle DEVAN

Pöűzauges

Recu en préfecture le 09/10/2019 10 OCT 2979

Envoyé en préfecture le 09/10/2019

ID: 085-218501823-20191007-CM071006-DE

Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 octobre 2019

N°CM071006 **CPG**

L'an deux mille dix-neuf, le sept du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 30 septembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, M P. LE MOING, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme C. BLANCHARD, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M Ph. COUSSEAU, Mme C. BLETEAU, M R. LUMINEAU, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusées:

Mme MJ PAVAGEAU Mme V. BUCHET Mme J. FERCHAUD

Procuration à

M C. PREAU

M R. LUMINEAU M Ph COUSSEAU

Mme MG CAILLAUD

Absent:

M. A. GUILLOTEAU

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

OBJET: PROGRAMMES D'AIDES A LA RENOVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL – RESTAURATION DES CENTRES ANCIENS DES PETITES CITES DE CARACTERE - OCTROI D'UNE SUBVENTION A MONSIEUR **FORTIN**

VU la délibération n°CM150103 du 15 janvier 2018, par laquelle le Conseil Municipal a décidé de conclure un partenariat avec la Région des Pays de la Loire afin d'encourager les particuliers à entreprendre des travaux de restauration sur leur propriété située dans l'un des périmètres définis,

CONSIDERANT que la Région accorde ainsi, sous conditions, une subvention de 20 % d'un montant de travaux plafonnés à 50 000,00 € HT ou TTC, selon que le bénéficiaire récupère ou non la TVA,

CONSIDERANT que la Commune a décidé, pour sa part, d'apporter une aide financière complémentaire de 10 % en retenant les mêmes conditions d'éligibilité que la Région,

CONSIDERANT la demande présentée par Monsieur Armand FORTIN pour les travaux de menuiseries et de clôture de la maison située 10 rue du Bois de la Folie, d'un montant de 54 668,42 € TTC,

CONSIDERANT que ce projet a été validé par Monsieur Jean-Baptiste GRELET du Cabinet Patrimoine et Architecture et Madame Caroline GUILLEMAUT, Architecte du Patrimoine,

CONSIDERANT qu'il est conforme au règlement voté par le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 09/10/2019

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le

540

ID: 085-218501823-20191007-CM071006-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

DECIDE d'octroyer une subvention représentant 10 % du montant des travaux TTC projetés (sur un maximum de 50 000,00 € TTC), soit une subvention de 5 000,00 €, à Monsieur FORTIN, pour ses travaux au titre du programme de restauration des centres anciens des Petites Cités de Caractère,

DECIDE que la subvention ne sera versée qu'une fois l'accord donné par la Région et après réalisation des travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié exécutoire,

compte tenu de la trai en Sous-Préfecture le et de la publication le Michelle DEVANNE

0CT 2019

Michelle 02

Pour Cople C

MAIHIE

AIRIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée



Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 octobre 2019

N°CM071007 CPG

L'an deux mille dix-neuf, le sept du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 30 septembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, M P. LE MOING, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme C. BLANCHARD, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M Ph. COUSSEAU, Mme C. BLETEAU, M R. LUMINEAU, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

Mme MJ PAVAGEAU

Mme V. BUCHET

Mme J. FERCHAUD

Mme MG CAILLAUD

Procuration à

M C. PREAU

o

M R. LUMINEAU

M Ph COUSSEAU

Absent:

M. A. GUILLOTEAU

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

OBJET: RESTAURATION DU FRAGMENT DE FRESQUE DE L'EGLISE NOTRE-DAME DU VIEUX-POUZAUGES – AUTORISATION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL A SE SUBSTITUER A LA COMMUNE POUR LA MAITRISE D'OUVRAGE

CONSIDERANT que le Conseil Départemental prépare une exposition intitulée « Patrimoine en Vendée, l'Histoire en action » qui se tiendra du 29 mai au 30 août 2020, à l'Historial de la Vendée, aux Lucs-sur-Boulogne,

CONSIDERANT qu'à cette occasion un fragment original de la fresque de l'église Notre-Dame du Vieux-Pouzauges, que nous possédons en Mairie, sera prêté par la Commune au Département de la Vendée,

CONSIDERANT que, pour préparer cette exposition, plusieurs personnes du Département et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sont venues constater l'état de cette œuvre qui suscite vivement l'intérêt,

CONSIDERANT cependant que des scotchs, posés en divers endroits, il y a plusieurs années, et ce pour retenir des décollements de peinture, se révèlent gênants pour le Département et la DRAC et qui ont proposé à la Commune de faire établir un devis par un restaurateur spécialisé,

CONSIDERANT que, selon le coût, cette éventuelle restauration serait prise en charge par le Département et subventionné par l'État,

CONSIDERANT qu'il conviendrait que le Conseil Municipal autorise le Conseil Départemental à se substituer à la Commune pour transporter et restaurer le fragment dans un atelier expert et bénéficier des subventions existantes pour ce type d'opération,

Envoyé en préfecture le 09/10/2019

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le

510

ID: 085-218501823-20191007-CM071007-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

AUTORISE le Conseil Départemental à se substituer à la Commune pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration du fragment de fresque de l'église Notre-Dame du Vieux Pouzauges,

AUTORISE le Département à solliciter les subventions possibles pour cette opération,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmissi

Michelle DEVAND

.9 OCT 2019

) OCT 2019

Pour Copie Conforme,

Michelle DEVINNE, Maire

MAIRIE)

ENDER

Pouzauges

1 D UCL 2975 Affiché le

Envoyé en préfecture le 09/10/2019 Reçu en préfecture le 09/10/2019

ID: 085-218501823-20191007-CM071008-DE

Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 octobre 2019

N°CM071008 CC/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le sept du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 30 septembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, M P. LE MOING, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme C. BLANCHARD, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M Ph. COUSSEAU, Mme C. BLETEAU, M R. LUMINEAU, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusées:

Mme MJ PAVAGEAU Mme V. BUCHET Mme J. FERCHAUD

Mme MG CAILLAUD

Procuration à

M C. PREAU

,,

M R. LUMINEAU

M Ph COUSSEAU

Absent:

M. A. GUILLOTEAU

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

OBJET: PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU DES EFFECTIFS

CONSIDERANT que suite au départ en disponibilité pour convenance personnelle d'un agent du service « Bâtiments» un avis d'appel à candidature a été lancé.

CONSIDERANT qu'il a été décidé le recrutement d'un agent par voie de mutation,

CONSIDERANT que, celui-ci, ne se trouvant pas sur le même grade que l'agent parti, il conviendrait d'ouvrir le grade correspondant et de fermer celui de l'agent en disponibilité,

CONSIDERANT qu'au vu de la forte demande pour les activités multisports il a été décidé de doubler la capacité d'accueil d'enfants et donc de procéder au recrutement d'un Adjoint d'Animation à raison de 4h00 par semaine, en période scolaire, pour tenir compte des taux d'encadrement obligatoires,

CONSIDERANT que dans le but de tenir compte de l'avancement du calendrier budgétaire (vote du Budget Primitif le 10 février 2020), du recensement de la population et de la préparation administrative des élections municipales, un renfort des services administratifs va être organisé du 1^{er} décembre 2019 au 20 mars 2020.

CONSIDERANT que ce renfort sera prévu de manière à ce que le service « Accueil du public » travaille toujours au complet avec 2 personnes; en effet, la bascule d'un agent à temps complet en comptabilité et l'impossibilité des agents du service « Elections » d'intervenir en cas de besoin, déséquilibrent de manière conséquente ce service (Accueil du public),

Envoyé en préfecture le 09/10/2019

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le



ID: 085-218501823-20191007-CM071008-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

DECIDE de créer :

- ▶ un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet,
- ▶ un poste d'Adjoint d'Animation Territorial à temps non complet (4h00 par semaine),
- un poste temporaire d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet (18h30 par semaine),

DECIDE de supprimer un poste d'adjoint technique principal de $1^{\text{\'ere}}$ classe à temps complet,

MODIFIE ET APPROUVE en conséquence le tableau des effectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission

en Sous-Préfectur et de la publication

Michelle DEV

9 tot 201

1 0 OCT 2019

Pour Copie Conform

Michelle DEVANNE Maire

MAIRIE)



10 OCT 2999 Affiché le

Envoyé en préfecture le 09/10/2019 Reçu en préfecture le 09/10/2019

ID: 085-218501823-20191007-CM071009-DE

Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 octobre 2019

N°CM071009 SG/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le sept du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 30 septembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, M P. LE MOING, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme C. BLANCHARD, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M Ph. COUSSEAU, Mme C. BLETEAU, M R. LUMINEAU, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Procuration à

Excusées:

Mme MJ PAVAGEAU

Mme V. BUCHET

Mme J. FERCHAUD Mme MG CAILLAUD

M C. PREAU

M R. LUMINEAU

M Ph COUSSEAU

Absent:

M. A. GUILLOTEAU

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

OBJET: SCOM - CONVENTION POUR L'INSTALLATION DE CONTENEURS ENTERRES SUR LA PLACE DE LATTRE DE TASSIGNY

CONSIDERANT qu'à la demande de la Commune de Pouzauges, le SCOM projette d'installer deux conteneurs enterrés sur la place de Lattre de Tassigny,

CONSIDERANT que la composition des points d'apports enterrés serait la suivante :

un conteneur de 5 m3

pour les ordures ménagères

un conteneur de 5 m3

pour les emballages

CONSIDERANT que chaque conteneur enterré se composerait :

- d'un cuvelage béton de 5 m3 de 5 tonnes environ,
- d'une cuve amovible,
- d'un système de sécurité.
- d'une émergence avec un orifice pour le dépôt des déchets ainsi qu'une plateforme piétonnière ; ces deux composants correspondraient à la partie aérienne du conteneur,

CONSIDERANT que la fourniture des conteneurs enterrés serait prise en charge intégralement par le SCOM,

CONSIDERANT que la Commune prendrait à sa charge l'intégralité des travaux de génie civil,

Envoyé en préfecture le 09/10/2019

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le

ID: 085-218501823-20191007-CM071009-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après un vote à main levée qui a donné pour 27 votants 26 voix pour et 1 abstention,

EST FAVORABLE à l'installation de ces deux conteneurs sur la place de Lattre de Tassigny,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié exécutoire,

et de la publication le Michelle DEVANN

compte tenu de la transmis en Sous-Préfecture le

Pour Copie Conforme

Michelle DEVA

Arrondissement de Fontenay le Comte



Envoyé en préfecture le 09/10/2019 Reçu en préfecture le 09/10/2019 10 UCT Affiché le ID: 085-218501823-20191007-CM071010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 octobre 2019

N°CM071010 SG/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le sept du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 30 septembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, M P. LE MOING, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme C. BLANCHARD, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M Ph. COUSSEAU, Mme C. BLETEAU, M R. LUMINEAU, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Procuration à

"

Excusées :

Mme MJ PAVAGEAU Mme V. BUCHET

M.C. PREAU M R. LUMINEAU M Ph COUSSEAU

Mme J. FERCHAUD Mme MG CAILLAUD

Absent:

M. A. GUILLOTEAU

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

OBJET: COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES - MODIFICATION DES STATUTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU les arrêtés préfectoraux n°90 SPF du 26 décembre 1990 et n°01 SPF du 21 décembre 2001, portant création du District du Pays de Pouzauges, puis transformation en Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

VU la loi MAPTAM de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014,

VU les dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU les arrêtés préfectoraux n°2013 - DRCTAJ/3-839, n°2013 - DRCTAJ/3-276, n° 2014 - DRCTAJ/3-464, n°2015 DRCTAJ/3-268, n°2015 - DRCTAJ/3-503 et n°2016-DRCTA1J/-483, n°2016-DRCTAJ/3-590, n°2017-DRCTAJ/-637, n°2018-DRCTAJ/3-755 du 27 décembre 2018 portant modifications des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

VU les délibérations n°CC06121609 du Conseil de Communauté du 6 décembre 2016, n°CC19091701 du Conseil de Communauté du 19 septembre 2017, n°CC30011801 du Conseil de Communauté du 30 janvier 2018, n°CC25091806 du 25 septembre 2018, n°CC30101803 du Conseil de Communauté du 30 octobre 2018, n°CC04121801 du Conseil de Communauté du 4 décembre 2018 et n°CC30041904 du Conseil de Communauté du 30 avril 2019, n°CC24091904 du 24 septembre 2019, relative à la définition de l'intérêt communautaire,

VU la délibération n°24091903 du Conseil de Communauté du 24 septembre 2019 approuvant la modification des statuts.

Envoyé en préfecture le 09/10/2019

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le

ID: 085-218501823-20191007-CM071010-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

APPROUVE la nouvelle rédaction des statuts, telle qu'elle figure en annexe, à effet au 1^{er} janvier 2020, portant sur les points suivants :

- passage de la compétence optionnelle « assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L 2224-8 du CGCT » en compétence obligatoire,
- modification des compétences facultatives et supplémentaires suivantes :
 - > ajout d'une action « d » au point n°8 « transport des personnes en difficultés via notamment le transport à la demande »,
 - > modification de l'intitulé du point n°10 par « création d'un espace emploi ; la participation aux politiques d'accompagnement des personnes en recherche d'emploi » (précédemment « création et gestion d'un Cybercentre »),
 - > ajout d'un point n°11: « la veille, ingénierie, coordination et portage d'actions au niveau de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, des politiques publiques axées autour de la prévention, de la parentalité et de la citoyenneté,
 - ⇒ ajout d'un point n°12: « l'aide et le soutien aux actions en faveur de l'économie sociale et solidaire »,
 - > ajout d'un point n°13 : « l'aide au fonctionnement d'organismes d'aide à domicile et d'aide à la personne ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié exécutoire,

compte tenu de la tran en Sous-Préfecture le . et de la publication le . Michelle DEVANNE !

9 OCT 2019 -- 1 0 OCT 2019 Pour Copie Conform

Michelle DEVANNE,

ENDER

STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

Statuts modifiés au 24 septembre 2019

ARTICLE 1: CONSTITUTION

Il est formé entre les communes de LE BOUPERE, CHAVAGNES-LES-REDOUX, LA MEILLERAIE-TILLAY, MONSIREIGNE, MONTOURNAIS, POUZAUGES, REAUMUR, SAINT-MESMIN, SÈVREMONT, LE TALLUD-SAINTE-GEMME, une Communauté de Communes qui prend la dénomination de : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, à compter du 1^{er} janvier 2002.

Cette Communauté de Communes se substitue de plein droit au District du Pays de Pouzauges.

ARTICLE 2: COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Locales, la Communauté de Communes exerce de plein droit les compétences listées ci-après.

Pour les domaines qui sont déclarés d'intérêt communautaire, il appartiendra au Conseil communautaire, par délibération, de définir avec précision le contenu de chacune des politiques. Cet intérêt est déterminé par le conseil de la Communauté de communes à la majorité des deux tiers. Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence. A défaut, la Communauté de communes exerce l'intégralité de la compétence transférée.

I -Au titre des compétences obligatoires :

La Communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant des domaines suivants :

1° Dans le cadre de l'aménagement de l'espace :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

2° En faveur du Développement économique :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article <u>L. 4251-17</u> du CGCT;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire;
- La promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- 3°Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- 4° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- <u>5° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L211-7 du Code de l'Environnement à compter du 1^{er} janvier 2018</u>
- 6° Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L 2224-8 du CGCT, à compter du 1^{er} janvier 2019 (Assainissement collectif et non collectif).

II. — Au titre des compétences optionnelles :

La Communauté de communes doit par ailleurs exercer, au lieu et place des communes, **pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire**, les compétences relevant des domaines suivants :

1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

- 2° Politique du logement et du cadre de vie ;
- 3° Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
- 4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- 5° Action sociale d'intérêt communautaire.
- 6° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
- 7° Eau à compter du 1^{er} janvier 2018.

III - Au titre des compétences facultatives et supplémentaires

La Communauté de communes exerce de plein droit les compétences volontairement décidées par les communes membres, dans les champs non décrits à l'article L.5214-16 du CGCT. Sont ainsi déclarés d'intérêt communautaire :

1 - Politiques partenariales

- 1-1 Actions pour la mise en œuvre, l'animation, l'évaluation, l'actualisation de la charte de pays, et la signature des contrats correspondants avec le département, la région, l'Etat, l'union européenne et tout autre organisme.
- 1-2 Actions pour la coordination, l'animation des maîtres d'ouvrage, la gestion, l'évaluation des programmes d'actions dans le cadre des dispositifs contractuels de pays avec le département, la région, l'Etat, l'union européenne et tout autre organisme.
- 1.3 Toute politique partenariale et contractuelle nécessaire au bon fonctionnement de la communauté de communes.

2 - « Communications électroniques » :

- -la réalisation et l'exploitation de réseaux de communications électroniques à partir des points d'arrivée des réseaux d'intérêt départemental sur le territoire communautaire jusqu'aux points de mutualisation inclus, tels que ces points sont définis par la décision n° 2010-1312 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 14 décembre 2010 précisant les modalités de l'accès aux lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur l'ensemble du territoire à l'exception des zones très denses, ou jusqu'aux points d'intérêts intercommunaux ;
- -la réalisation, l'exploitation et la maintenance de points de raccordements mutualisés conformément à la décision de l'ARCEP n° 2011-0668 du 14 juin 2011 et de l'offre de référence de France Télécom pour la création de points de raccordements mutualisés dans sa version en vigueur à la date de réalisation de ces points de raccordements mutualisés.
- -la fibre à l'abonné (FTTH): la réalisation et l'exploitation de réseaux de communications électroniques situés en aval des points de mutualisation, plus particulièrement en ce qui concerne leur zone arrière, tels que ces points et zones sont définis par décision n°2010-1312 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) en date du 14 décembre 2010 précisant les modalités de l'accès aux lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur l'ensemble du territoire à l'exception des zones très denses.
- -le financement, seule ou concurremment avec d'autres financeurs, des réseaux de communications électroniques initiés par elle-même et/ou par d'autres maîtres d'ouvrage.
- 3 Habilitation à instruire les dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme pour les maires qui le souhaitent.
- 4- Les services de sécurité et d'incendie : entretien et remplacement des bouches et poteaux d'incendie ; versement de la participation au SDIS.
- 5-- Construction et entretien de l'équipement « gendarmerie ».
- 6- Compétence « santé » dans les domaines suivants :

- a) Diagnostic territorial de santé :
- b) Coordination et soutien aux réflexions et actions menées pour accompagner et renforcer les services des professionnels de santé sur le territoire ;
- c) Soutien technique et financier pour des projets locaux de santé (actions et équipements) ou relevant du secteur médico-social (domaine du handicap et du vieillissement...);
- d) La construction et l'entretien d'un centre médico-social;
- e) La construction, l'acquisition, la gestion et la mise en location de bâtiments à vocation de Maison de Santé Pluridisciplinaire.
- 7- La coordination et l'animation du réseau des bibliothèques situées sur son territoire. A ce titre, elle mène les actions suivantes :
- •L'assistance à la promotion de la lecture par le soutien aux bibliothèques municipales et associatives ;
- Gestion du personnel intercommunal ayant en charge sa mise en réseau et son animation;
- Organisation des manifestations pour promouvoir la lecture publique ;
- Acquisition de fonds d'ouvrages spécialisés mis à disposition des bibliothèques;
- •Mise en place, maintenance et suivi d'un réseau informatique.

8- Transports

- a) Soutien aux transports scolaires et organisation des transports scolaires par convention avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional ;
- b) Le transport des scolaires élémentaires au Centre aquatique et le Complexe Culturel;
- c) Les déplacements de sportifs pour leur participation à des compétitions de niveau national ;
- d) Le transport des personnes en difficultés via notamment le transport à la demande.

9- Les animations

- a) Le jumelage avec Puertollano;
- b) Le soutien aux Côtes Pouzaugeaises ;
- c) Actions vers les CLIS et les CLAD.
- 10- Création d'un espace emploi ; la participation aux politiques d'accompagnement des personnes en recherche d'emploi
- 11- La veille, ingénierie, coordination et portage d'actions au niveau de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, des politiques publiques axées autour de la prévention, de la parentalité et de la citoyenneté
- 12- L'aide et le soutien aux actions en faveur de l'économie sociale et solidaire ;
- 13- L'aide au fonctionnement d'organismes d'aide à domicile et d'aide à la personne ;

ARTICLE 3: PRESTATIONS DE SERVICES - MUTUALISATION DE SERVICES - AUTRES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

La Communauté de communes peut, à la demande d'une ou plusieurs de ses communes membres, d'une autre collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, assurer des prestations de services se rattachant à son objet, dans les conditions de l'article L.5211-56 du CGCT. Les contrats relatifs à ces prestations sont conclus dans le respect des règles du code des marchés publics.

La Communauté de communes peut également conclure des conventions de mutualisation dans les conditions prévues aux articles L.5111-1 et L.51111-1-1 du CGCT.

La Communauté de communes peut être coordonnatrice de commandes publiques dans les conditions prévues à l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 pour toute catégorie d'achat ou de commande publique se rattachant à ses domaines d'activités.

Des conventions de mise à disposition de tout ou partie d'un service peuvent en outre être conclues entre la Communauté de communes et l'une de ses communes membres dans les conditions prévues à l'article L.5211-4-1 du CGCT.

ARTICLE 4: ADHESION A DES SYNDICATS MIXTES ET DES ORGANISMES

En application de l'article L5214-27 du CGCT, la Communauté de communes peut adhérer à un syndicat mixte par simple décision du conseil communautaire.

La Communauté de communes peut adhérer à tout autre organisme sur simple délibération du conseil communautaire.

ARTICLE 5: SIEGE

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à La Fournière - à POUZAUGES (Vendée).

ARTICLE 6: DUREE

La Communauté de Communes est instituée pour une durée indéterminée.

ARTICLE 7: COMPOSITION DU CONSEIL

La Communauté de communes est administrée par un Conseil composé de conseillers communautaires dont le nombre et la répartition des sièges sont fixés par arrêté du Préfet en application du CGCT.

Le mandat des conseillers communautaires a la même durée que celle des conseillers municipaux.

ARTICLE 8: COMPOSITION DU BUREAU

Le bureau est composé de : un président et d'un ou plusieurs vice présidents.

Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui du Conseil.

ARTICLE 9: FONCTIONS DE TRESORIER

Les fonctions de Trésorier seront assurées par le Centre des Finances Publiques de rattachement désigné par la Direction Départementale des Finances Publiques.

ARTICLE 10: RESPONSABILITE CIVILE

La Communauté de Communes est responsable des dommages résultant des accidents subis par le Président ou les membres du Conseil dans l'exercice de leurs fonctions.

ARTICLE 11: RECETTES

Les recettes de la Communauté de Communes sont celles prévues à l'article L 5214-23 du CGCT :

- 1 le revenu des biens meubles ou immeubles de la Communauté de Communes,
- 2 les produits des dons et legs,
- 3 les sommes qu'il perçoit des administrations publiques, des associations ou des particuliers en échange d'un service rendu,
- 4 Le produit des taxes ou redevances correspondant aux services assurés,
- 5 Les subventions de l'Etat, de la Région, du Département, des Communes, et de toute autre Collectivité,
- 6 Le produit des emprunts,
- 7 Le produit des impôts.

ARTICLE 12: DEPENSES

Les dépenses de la Communauté de communes sont constituées des dépenses de fonctionnement et d'investissement qui concourent aux compétences transférées par ses communes membres.

La Communauté de communes a la capacité de financer toute étude d'opportunité sur d'éventuels transferts de compétences supplémentaires ou permettant de contribuer à la définition de l'intérêt communautaire.

La Communauté de communes peut attribuer des fonds de concours à ses communes membres ou aux organismes auxquels elle adhère, et ce, afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'équipement dont l'utilité s'inscrit dans un cadre d'intérêt général pour le territoire.

ARTICLE 13: CODE DE REFERENCE

Pour toutes dispositions non prévues aux présents statuts, il sera fait application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).



Reçu en préfecture le 09/10/2019 Affiché le 1 U UCI 2019

Envoyé en préfecture le 09/10/2019

ID: 085-218501823-20191007-CM071011-DE

Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 octobre 2019

N°CM071011 SG/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le sept du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 30 septembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, M P. LE MOING, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme C. BLANCHARD, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M Ph. COUSSEAU, Mme C. BLETEAU, M R. LUMINEAU, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusées:

Mme MJ PAVAGEAU

Mme V. BUCHET

Mme J. FERCHAUD

Mme MG CAILLAUD

Procuration à

.,

M C. PREAU

M R. LUMINEAU

M Ph COUSSEAU

Absent:

M. A. GUILLOTEAU

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

OBJET: RAPPORT D'ACTIVITE 2018 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

VU les articles L 2224-5 et D2224-1 à D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), portant sur la communication à la collectivité, par les concessionnaires de services publics, de leur rapport d'activité de l'année écoulée,

CONSIDERANT l'exposé fait en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement 2018.

Falt et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la t en Sous-Préfectur et de la publicatio

Michelle DEV

9 OCT 2019

10 OCT 2018

Pour Cople Conf

Michelle DEV

201 503 Berger-Levrault (1012)

A Mesdames et Messieurs

les Conseillers Municipaux



ADMINISTRATION GENERALE

Dossier suivi par : Samuel GARREAU

Mails:

garreausamuel@pouzauges.fr preaudchristelle@pouzauges.fr

N/réf:

SG/CPG/11021

Objet :

Convocation

P.J. :

Rapport de présentation

Madame, Monsieur,

Je vous confirme que le prochain Conseil Municipal aura lieu :

le lundi 18 novembre 2019, à 19 h 00, salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

A L'ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 octobre 2019

FINANCES

 Contrat Vendée Territoires – Réhabilitation de la salle omnisport de Largeteau – Sollicitation d'une aide financière du Département

PERSONNEL COMMUNAL

- 2. Tableau des effectifs Agent saisonnier
- 3. Adhésion à la convention de participation pour le risque « prévoyance » et fixation du montant de la participation de la collectivité

ECONOMIE

4. Avis du Conseil Municipal – Dérogation au repos dominical

Informations sur les décisions prises par Madame le Maire Informations générales

Vous trouverez, ci-joint, le rapport de présentation relatif à ces sujets.

La séance se poursuivra par une réunion de la Commission des Finances.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Michelle DEVANNE

Maire

Envoyé en préfecture le 05/12/2019

Reçu en préfecture le 05/12/2019

Affiché le 👼 5 DEC 🕬 =

ID: 085-218501823-20191118-CM181101B-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée



Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 novembre 2019

N°CM181101 SG/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit du mois de novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 8 novembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

28

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, M P. LE MOING, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, Mme JAUZELON, Mme PAVAGEAU, M Ph. COUSSEAU, Mme C. BLETEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, Mme J. FERCHAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD
M A. DIAS COUTO
M F. RABAUD
M. GUILLOTEAU
M R. LUMINEAU
M Y. BIRAUD

Procuration à

**

"

Mme M. DEVANNE M J. DROUET M C. PREAU Mme A. RABILLER

Mme A. RABILLER Mme C. BLETEAU M Ph. COUSSEAU

Absente :

Mme L. AVOINE

Secrétaire: Madame Isabelle BROSSET

<u>OBJET</u> : CONTRAT VENDEE TERRITOIRES — REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORT DE LARGETEAU — SOLLICITATION D'UNE AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe),

VU la délibération n°CM040915 du 4 septembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'engager la Commune dans un Contrat Vendée Territoires 2017-2020, avec le Département, au bénéfice du territoire du Pays de Pouzauges, pour le financement d'opérations de fonctionnement et d'investissement,

VU la délibération n°CM030603 du 3 juin 2019 autorisant Madame le Maire à signer, avec le Département et la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, l'avenant au Contrat Vendée Territoires listant les projets retenus des Communes, dont la réhabilitation de la salle omnisport de Largeteau de Pouzauges,

CONSIDERANT qu'au terme de la clause de revoyure, la Commune de Pouzauges bénéficie d'une aide supplémentaire de 94 000,00 €, pour la réhabilitation de cette salle, soit une subvention totale de 194 000,00 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

CHARGE Madame le Maire de solliciter l'aide financière du Département de la Vendée pour la réhabilitation de la salle omnisport de Largeteau,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Fait et délibété les jour, mois et an que dessus. Ont signé qu'Registre, tous les Membres présents.

5 DE

5 DEC 2019

Pour Copie Cor

Michelle DEVANNE, Maire

Envoyé en préfecture le 05/12/2019 Reçu en préfecture le 05/12/2019

Affiché le 5 DEC 2015

ID: 085-218501823-20191118-CM181102B-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée



Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 novembre 2019

N°CM181102 CC/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit du mois de novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 8 novembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

29

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, M P. LE MOING, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, Mme JAUZELON, Mme PAVAGEAU, M Ph. COUSSEAU, Mme C. BLETEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, Mme J. FERCHAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD	Procuration à	Mme M. DEVANNE
M A. DIAS COUTO	n	M J. DROUET
M F. RABAUD	11	M C. PREAU
M. GUILLOTEAU	"	Mme A. RABILLER
M R. LUMINEAU	"	Mme C. BLETEAU
M Y. BIRAUD	ıı .	M Ph. COUSSEAU

Secrétaire: Madame Isabelle BROSSET

OBJET: PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU DES EFFECTIFS - AGENT SAISONNIER

CONSIDERANT que dans le cadre des animations de Noël, qui se dérouleront du 14 au 22 décembre 2019, une patinoire va être installée dans le centre-ville, place du Maréchal de Lattre de Tassigny,

CONSIDERANT que pour assurer l'accueil des enfants, la location des patins et la surveillance du matériel, il est opportun de procéder au recrutement d'un agent saisonnier pour cette période ; cet agent viendrait en binôme d'un agent titulaire,

CONSIDERANT que cet agent serait positionné sur le grade d'Adjoint Technique territorial sur l'indice brut de rémunération 348,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint Technique territorial à temps non complet, pour la période du 14 au 22 décembre 2019, sur l'indice brut de rémunération 348,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget, selon l'indice de rémunération ci-dessus précisé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié exécutoire

5 DEC 2019

Michelle DEVAMME, Man



Reçu en préfecture le 05/12/2019 Affiché le = 5 DEC 2019

Envoyé en préfecture le 05/12/2019

ID: 085-218501823-20191118-CM181103B-DE

Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 novembre 2019

N°CM181103 CC/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit du mois de novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation: 8 novembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, M P. LE MOING, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, Mme JAUZELON, Mme PAVAGEAU, M Ph. COUSSEAU, Mme C. BLETEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, Mme J. FERCHAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD	Procuration à	Mme M. DEVANNE
M A. DIAS COUTO	u	M J. DROUET
M F. RABAUD	•	M C. PREAU
M. GUILLOTEAU	"	Mme A. RABILLER
M R. LUMINEAU	v	Mme C. BLETEAU
M Y. BIRAUD	U	M Ph. COUSSEAU

Secrétaire: Madame Isabelle BROSSET

OBJET: PERSONNEL COMMUNAL - ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE « PREVOYANCE » ET FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE

VU la loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique donnant un fondement juridique et un cadre légal au versement de participations éventuelles par les collectivités et établissements publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 précisant les conditions et modalités de ces contributions financières des employeurs territoriaux,

VU la délibération n°CM121108 du 12 novembre 2018 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence, engagée par le Centre de Gestion, conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour la passation d'une convention de participation dans les conditions prévues au II de l'article 88-2 de cette même loi, pour le risque « prévoyance »,

CONSIDERANT qu'après appel public à la concurrence et étude des dossiers des soumissionnaires, au regard des critères précisés dans le cahier des charges de la consultation, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de retenir l'offre de TERRITORIA MUTUELLE dans les conditions tarifaires ci-après :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée



Envoyé en préfecture le 05/12/2019

Reçu en préfecture le 05/12/2019

Affiché le 5 DEC 2019

ID : 085-218501823-20191118-CM181104B-DE

Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 novembre 2019

N°CM181104 CPG

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit du mois de novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 8 novembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

29

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, M P. LE MOING, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, Mme JAUZELON, Mme PAVAGEAU, M Ph. COUSSEAU, Mme C. BLETEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, Mme J. FERCHAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD	Procuration à	Mme M. DEVANNE
M A. DIAS COUTO	U	M J. DROUET
M F. RABAUD	u	M C. PREAU
M. GUILLOTEAU	u u	Mme A. RABILLER
M R. LUMINEAU	"	Mme C. BLETEAU
M Y. BIRAUD	"	M Ph. COUSSEAU

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

OBJET: AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL 2020

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 dite « loi Macron » modifiant la réglementation concernant le travail du dimanche,

CONSIDERANT que, depuis 2016, le nombre de dimanches où le repos peut être dérogé est porté à 12,

CONSIDERANT que la liste de ces dimanches doit être arrêtée au plus tard le 31 décembre de l'année précédente par arrêté du Maire, après simple avis du Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il confère au Maire, où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés dans la limite de 12 dimanches par an, pour les établissements de vente au détail de produits à prédominance alimentaire, concernant les heures de travail salarié accomplies au-delà de 13 heures,

CONSIDERANT que la dérogation accordée concerne l'ensemble des commerces de détail pratiquant la même activité sur la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après un vote à main levée qui a donné, pour 29 votants, 26 voix pour et 3 abstentions,

EMET un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail les dimanches 20 et 27 décembre 2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

exécutoire, tenu de la transmission

DEC 2019

2019

11/1/

Michelle OWADINE, Maire

A Mesdames et Messieurs

les Conseillers Municipaux



ADMINISTRATION GENERALE

Dossier suivi par : Samuel GARREAU

Mails:

garreausamuel@pouzauges.fr preaudchristelle@pouzauges.fr

N/réf:

SG/CPG/12016

Objet: Convocation

P.J. :

Rapport de présentation

Madame, Monsieur,

Je vous confirme que le prochain Conseil Municipal aura lieu :

le lundi 16 décembre 2019, à 19 h 00, salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

A L'ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2019

FINANCES

- 1. Rapport d'Orientation Budgétaire
- 2. Budget Général Souscription d'un emprunt de 1 200 000,00 € auprès du Crédit Agricole
- 3. Budget Général Décision modificative n°3
- Budget Pépinière d'Entreprises Décision modificative n°1
- 5. Marché de rénovation de l'îlot des Remparts Avenant au lot n°4 Charpente bois
- 6,7,8.Salle omnisport Largeteau Demandes de subventions
- 9,10. Stade Jacques Chartier Demandes de subventions
- 11. Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées Versement du 1er tiers 2020
- 12. Participation financière aux frais de fonctionnement du RASED Année scolaire 2019-2020

ENFANCE - JEUNESSE

13. Contrat Enfance Jeunesse – Signature d'un contrat avec la CAF et la MSA

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

- 14,15,16. Programmes d'aides à la rénovation du patrimoine architectural Restauration des Centres Anciens des Petites Cités de Caractère
- 17. Programmes d'aides à la rénovation, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine architectural Octroi d'une subvention

URBANISME

- 18. Rue de l'Aubépin Acquisition d'une bande de terrain située au n°31
- Mise à jour et réfection du plan cadastral Intégration de parcelles communales dans le domaine public

VOIRIE

20. Lotissement Le Terrier Marteau – Rétrocession des voiries et des espaces communs à la Commune

PERSONNEL COMMUNAL

21. Tableau des effectifs – Pôle « Culture – Communication – Citoyenneté »

RECENSEMENT DE LA POPULATION

22. Recrutement et rémunération des agents recenseurs

ELECTIONS MUNICIPALES 2020

23. Utilisation de salles communales pour les élections municipales 2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

24. Approbation de la création de services communs entre la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, le Centre Intercommunal d'Action Sociale et de la Commune de Pouzauges dans les domaines de l'Assistance à maîtrise d'ouvrage, des marchés publics et des systèmes d'information

Informations sur les décisions prises par Madame le Maire Informations générales

Vous trouverez, ci-joint, le rapport de présentation relatif à ces sujets.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Michelle DEVANNE

Reçu en préfecture le 17/12/2019

Affiché le 17 DEC 2019 - ID : 085-218501823-20191216-CM161201-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée



Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2019

N°CM161201 CPG

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, , Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD Mme C. BLETEAU M A. DIAS COUTO

Procuration à

M C. PREAU M R. LUMINEAU

Absents :

M P. LE MOING Mme J. FERCHAUD

Secrétaire: Madame Isabelle BROSSET

OBJET: RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire du budget 2020 qui lui a été adressé et présenté en séance.

Falt et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certiflé exécutòire,

compte tehu de la trapsmission en Sous-Préfecture le

7 DEC 2019

7 DEC 2019

Pour Copie Conforme

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Vendée

Arrondissement de Fontenay le Comte



Reçu en préfecture le 17/12/2019 Affiché le 17 DEC 2015

Envoyé en préfecture le 17/12/2019

ID: 085-218501823-20191216-CM161202-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2019

N°CM161202 SG/SR/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, , Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD Mme C. BLETEAU M A. DIAS COUTO

Procuration à

M C. PREAU M R. LUMINEAU

Absents:

M P. LE MOING Mme J. FERCHAUD

Secrétaire: Madame Isabelle BROSSET

OBJET: BUDGET GENERAL - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 1 200 000,00 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

VU l'article L 2337-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que lors de l'élaboration du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI 2014-2020) il était envisagé de faire un emprunt de 1 200 000,00 € sur toute la durée du mandat,

CONSIDERANT que lors du vote Budget Général 2019, un premier emprunt à hauteur de 700 000,00 € a été inscrit pour équilibrer la section d'investissement et que les 500 000,00 € restants devaient être portés au budget 2020,

CONSIDERANT que, pour bénéficier des taux historiquement bas sur les emprunts bancaires, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 7 octobre 2019, a décidé de recourir, en 2019, à un prêt de 1 200 000,00 €,

CONSIDERANT la décision modificative n°2 du Budget Général qui a complété les crédits ouverts au budget afin de pouvoir réaliser cet emprunt de 1 200 000,00 €,

CONSIDERANT qu'au terme d'une consultation lancée auprès de sept établissements bancaires, l'offre de prêt du Crédit Agricole a été jugée comme étant celle la plus satisfaisante au vu des caractéristiques financières énoncées ciaprès :

Montant du contrat de prêt :

1 200 000,00 €

Durée du contrat de prêt :

20 ans

Périodicité des échéances

Trimestrielles et constantes

Taux d'intérêt annuel fixe :

Taux fixe de 0,74 %

Commission d'instruction :

1 000,00 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2019 Reçu en préfecture le 17/12/2019

Affiché le

510

ID: 085-218501823-20191216-CM161202-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

DECIDE de souscrire un emprunt de 1 200 000,00 € auprès du Crédit Agricole dans les conditions ciprécédemment précisées,

S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et, en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les palements des intérêts et du capital de l'emprunt,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Falt et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié exécutoire,

compte tenu de la nsmission en Sous-Préfecti

DEC 2019 et de la publicat Michelle DE

IT 7 DEC 2019

Pour Cople Confo

Michelle DEV

Reçu en préfecture le 17/12/2019

ID: 085-218501823-20191216-CM161203-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée



Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2019

N°CM161203 SR/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la VIIIe de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation: 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, , Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD

Procuration à

M C. PREAU

Mme C. BLETEAU

M A. DIAS COUTO

M R. LUMINEAU

Absents:

M P. LE MOING Mme J. FERCHAUD

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

OBJET: BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°3

CONSIDERANT que cette année l'Etat a accordé à la Commune une subvention de 515 549,00 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 pour la rénovation du Centre des Remparts,

CONSIDERANT qu'au moment du vote du Budget Primitif 2019, la Préfecture ne nous avait pas encore notifié cette aide financière.

CONSIDERANT qu'au vu de l'arrêté de subvention de la Préfecture, il est désormais possible d'ajouter cette recette de 515 549,00 € au Budget Général 2019,

CONSIDERANT que cette somme sera portée sur l'état des restes à réaliser 2019 et qu'elle atténuera ainsi l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 au Budget Général en 2020,

CONSIDERANT que cette recette supplémentaire sera équilibrée par une ouverture de crédits sur l'opération de rénovation du Centre des Remparts,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après un vote à main levée qui a donné, pour 27 votants, 21 voix pour et 6 abstentions,

ADOPTE la décision modificative n°2 du Budget Général telle que présentée ci-dessous :

Comptes-op. Sce	Libellés	Dépenses	Recettes
Section de	fonctionnement		
2313-136 -270-1	Construction Centre des Remparts	515 549,00 €	
1331-136-270-1	DETR 2019 Rénovation Centre des Remparts		515 549,00 €
TOTAUX		515 549,00 €	515 549,00 €

Falt et délibéré les Jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents

Michelle DEVANNE, Maire

Département de la Vendée

Pouzauges

Envoyé en préfecture le 27/12/2019 Reçu en préfecture le 27/12/2019 2 7 DEC 2819--Affiché le ID: 085-218501823-20191216-CM161204B-DE

Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2019

N°CM161204B SR/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, , Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD Mme C. BLETEAU M A. DIAS COUTO

Procuration à

M C. PREAU

M R. LUMINEAU

Absents:

M P. LE MOING Mme J. FERCHAUD

Secrétaire: Madame Isabelle BROSSET

OBJET: BUDGET PEPINIERES D'ENTREPRISES – DECISION MODIFICATIVE N°1

CONSIDERANT que les travaux réalisés sur les bâtiments inscrits au Budget Pépinières d'Entreprises sont terminés et qu'ils sont donc intégrés à chaque bâtiment afin d'être amortis,

CONSIDERANT que pour passer les écritures de fin d'année il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires, à hauteur de 5000,00 €, pour les dotations aux amortissements,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

ADOPTE la décision modificative n°1 du Budget Pépinières d'Entreprises telle que présentée ci-dessous :

Comptes-chap.	Libellés	Dépenses	Recettes
Section de fonctions	nement	en de la	vererie?
6811 (042)	Dotation aux amortissements	5 000,00 €	
023 (023)	Virement à la section d'investissement	-5 000,00 €	
Section d'investisse	ment	3 000,00 2	ISHREE HORSE
28132 (040)	Amortissement immeubles de rapport		5 000,00 €
021 (021)	Virement de la section de fonctionnement	T	- 5 000,00 €
TOTAUX		0,00 €	0.00€

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la en Sous-Préfectui

Pour Cople Conform

Michelle !

Reçu en préfecture le 17/12/2019

Affiché le 17 DEC 2011-

ID: 085-218501823-20191216-CM161205-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée



Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2019

N°CM161205 SG/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, , Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD Mme C. BLETEAU Procuration à

M C. PREAU M R. LUMINEAU

M A. DIAS COUTO

Absents:
M.P. LE MOING
Mme J. FERCHAUD

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

OBJET: MARCHE DE RENOVATION DE L'ILOT DES REMPARTS - AVENANT AU LOT N°4 CHARPENTE BOIS

CONSIDERANT que, dans le cadre de la préparation de la réfection de la toiture de l'ancienne salle des Remparts, l'entreprise en charge travaux a constaté que la charpente n'était pas dimensionnée pour supporter le poids de la future couverture,

CONSIDERANT que ce constat n'a pas pu être dressé lors de la phase d'étude dans la mesure où la charpente ne pouvait pas être examinée en raison de la présence d'amiante,

CONSIDERANT que le montant initial du lot n°4 Charpente bois, confié à la SARL Ligne de Trave de Saint-Fulgent, est de 38 782,57 € HT, soit 46 539,08 € TTC,

CONSIDERANT que le renfort de la charpente nécessite de conclure un avenant pour un montant de 4 874,58 € HT, soit 5 849,50 € TTC, représentant 12,57 % du marché initial,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après un vote à main levée qui a donné, pour 27 votants, 21 voix pour et 6 abstentions,

AUTORISE Madame le Maire à signer un avenant au lot n°4 Charpente bois, avec la SARL Ligne de Trave de Saint-Fulgent, pour un montant de 4 874,58 € HT, soit 5 849,50 € TTC.

Falt et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.



Pour Copie Conforme

Michelle DEVANNE, Maire

Reçu en préfecture le 17/12/2019

Affiché le 17 DEC 20113-ID : 085-218501823-20191216-CM161206-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée



Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2019

N°CM161206 SG/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, , Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme MG CAILLAUD Mme C. BLETEAU Procuration à

M C. PREAU

"

M R. LUMINEAU

M A. DIAS COUTO

Absents:

M P. LE MOING Mme J. FERCHAUD

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

OBJET: SALLE OMNISPORT LARGETEAU - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

CONSIDERANT les travaux de rénovation et d'extension de la salle omnisport Largeteau qui commenceront début 2020.

CONSIDERANT que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat, d'un montant de 272 610,00 € (30 % des travaux HT),

CONSIDERANT que le plan de financement serait le suivant :

Honoraires 72 200 € HT Travaux 836 500 € HT Total 908 700 € HT Subvention du Conseil Départemental ▶ Contrat Vendée Territoire 194 000,00 € Subvention du Conseil Régional ▶ Contrat Régional Territorial 50 000,00 € Subvention d'Etat 272 610,00 € **SyDEV** 50 000,00 € 523 830,00 € Autofinancement et FCTVA

LE CONSEIL MUNICIPAL, après un vote à main levée qui a donné, pour 27 votants, 21 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions,

APPROUVE le projet de réalisation et de financement de la rénovation de la salle Largeteau,

CHARGE Madame le Maire de solliciter, auprès de l'Etat, la subvention de 272 610,00 € représentant 30 % du montant HT du coût des travaux,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Out-signé au Registre, tous les Membres présents.

1 7 DEC 201

7 DEC 2019

Pour Copie Conform

Michelle DEVANN



Envoyé en préfecture le 17/12/2019 Reçu en préfecture le 17/12/2019

Affiché le 1 7 DEC 2019

ID: 085-218501823-20191216-CM161207-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée



Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2019

N°CM161207 SG/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, , Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD Mme C. BLETEAU

Procuration à

M C. PREAU

M R. LUMINEAU

M A. DIAS COUTO

Absents:
M P. LE MOING
Mme I. FERCHAUD

Secrétaire: Madame Isabelle BROSSET

OBJET: SALLE OMNISPORT LARGETEAU – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

CONSIDERANT les travaux de rénovation et d'extension de la salle omnisport Largeteau qui commenceront début 2020.

CONSIDERANT que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Régional d'un montant de 50 000,00 €,

CONSIDERANT que le plan de financement serait le suivant :

Honoraires 72 200 € HT Travaux 836 500 € HT Total 908 700 € HT Subvention du Conseil Départemental > Contrat Vendée Territoire 194 000,00 € Subvention du Conseil Régional > Contrat Régional Territorial 50 000,00 € Subvention d'Etat 272 610,00 € **SyDEV** 50 000,00 € Autofinancement et FCTVA 523 830,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après un vote à main levée qui a donné, pour 27 votants, 21 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions,

APPROUVE le projet de réalisation et de financement de la rénovation de la salle Largeteau,

CHARGE Madame le Maire de solliciter, auprès du Conseil Régional, une subvention de 50 000,00 €,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié executaire compte region de la reportation de la Solida Preformation de la Solida Prefo

Pour Copie Conforme,

Michelle DEVANIMATION

Reçu en préfecture le 17/12/2019

ID: 085-218501823-20191216-CM161208-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée



Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2019

N°CM161208 SG/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, , Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD Mme C. BLETEAU

Procuration à

M C. PREAU

M A. DIAS COUTO

M R. LUMINEAU

Absents:

M P. LE MOING Mme J. FERCHAUD

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

OBJET: SALLE OMNISPORT LARGETEAU - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYDEV

CONSIDERANT les travaux de rénovation et d'extension de la salle omnisport Largeteau qui commenceront début 2020,

CONSIDERANT que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention du SyDEV,

CONSIDERANT que le plan de financement serait le suivant :

Honoraires 72 200 € HT Travaux 836 500 € HT Total 908 700 € HT Subvention du Conseil Départemental Contrat Vendée Territoire 194 000,00 € Subvention du Conseil Régional Contrat Régional Territorial 50 000,00 € Subvention d'Etat 272 610,00 € SVDEV 50 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après un vote à main levée qui a donné, pour 27 votants, 21 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions,

APPROUVE le projet de réalisation et de financement de la rénovation de la salle Largeteau,

CHARGE Madame le Maire de solliciter, auprès du SyDEV, une subvention de 50 000,00 €,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

compte te

Autofinancement et FCTVA

Pour Copie Co

523 830,00 €

Michelle DEVA

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée



Envoyé en préfecture le 17/12/2019 Reçu en préfecture le 17/12/2019 17 DEC 2019 ID: 085-218501823-20191216-CM161209-DE

Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2019

N°CM161209 SG/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, , Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD Mme C. BLETEAU

Procuration à

M R. LUMINEAU

M A. DIAS COUTO Absents:

M P. LE MOING Mme J. FERCHAUD

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

OBJET: STADE JACQUES CHARTIER - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

CONSIDERANT que les travaux de rénovation des vestiaires du stade Chartier débuteront en mai 2020,

CONSIDERANT que cette opération comprendra également la création d'un bloc sanitaire pour le public,

CONSIDERANT que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat,

CONSIDERANT que le plan de financement serait le suivant :

Honoraires

12 468,96 € HT

Travaux **Total**

91 588,86 € HT 104 057,82 € HT

Subvention d'Etat

31 217.00 €

11 672,90,€

Autofinancement et FCTVA

81 979,14 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

APPROUVE le projet de réalisation et de financement de la rénovation des vestiaires du Stade Chartier,

CHARGE Madame le Maire de solliciter, auprès de l'Etat, une subvention de 31 217,00 €,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Pour Copie Cor

Michelle DEVA

Recu en préfecture le 17/12/2019

17 DEC 2019 --ID: 085-218501823-20191216-CM161210-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée



Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2019

N°CM161210 SG/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers:

29

Nombre de votants :

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L, AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, , Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Mme MG CAILLAUD Mme C. BLETEAU

Procuration à

M.C. PREAU M R. LUMINEAU

M A. DIAS COUTO

Absents:

M P. LE MOING Mme J. FERCHAUD

Secrétaire: Madame Isabelle BROSSET

OBJET: STADE JACQUES CHARTIER - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

CONSIDERANT que les travaux de rénovation des vestiaires du stade Chartier débuteront en mai 2020,

CONSIDERANT que cette opération comprendra également la création d'un bloc sanitaire pour le public,

CONSIDERANT que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Fédération Française de Football,

CONSIDERANT que le plan de financement serait le suivant :

Honoraires

12 468,96 € HT

Travaux

91 588,86 € HT

Total

104 057,82 € HT

Subvention d'Etat

31 217,00 €

FFF

11 672,90,€

Autofinancement et FCTVA

81 979,14 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

APPROUVE le projet de réalisation et de financement de la rénovation des vestiaires du Stade Chartier,

CHARGE Madame le Maire de solliciter, auprès de la Fédération Française de Football, une subvention de 11 672,90 €,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Begistre, tous les Membres présents.

Certifié es

Pour Capie Co

Michelle DEV

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 19 DEC 2019

ID: 085-218501823-20191216-CM161211-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée



Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2019

N°CM161211 CPG

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Malre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, , Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD Mme C. BLETEAU M A. DIAS COUTO

Procuration à

M C. PREAU

M R. LUMINEAU

Absents :

M P. LE MOING Mme J. FERCHAUD

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

$\frac{\text{OBJET}}{1^{\text{ER}}}$: PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES – VERSEMENT DU 1^{ER} TIERS 2020

CONSIDERANT que chaque année, en janvier, il est procédé au versement du premier tiers de la participation aux frais de fonctionnement des écoles primaires et maternelles privées,

CONSIDERANT que l'école Notre-Dame du Donjon est concernée par le versement de cette participation pour l'année 2020.

CONSIDERANT que pour permettre ce versement avant le vote du montant de la participation pour 2020 il est proposé de reprendre le tiers du forfait attribué en 2019 :

Pour un élève de maternelle domicilié à Pouzauges

1 073,00 €

soit pour 1/3

358,00 €

Pour un élève de primaire domicilié à Pouzauges

512,00€

solt pour 1/3

171.00 €

Ecole privée mixte Notre-Dame du Donjon

90 élèves de maternelle X

X 358.00 €

32 220,00 €

157 élèves de primaire

X 171,00 €

26 847,00 €

59 067,00 €

CONSIDERANT que ces versements seront imputés au budget 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

DECIDE de verser les sommes indiquées ci-dessus, au titre du premier tiers 2020 de la participation aux frais de fonctionnement de l'école Notre-Dame du Donjon, suivant la répartition ci-dessus et représentant un montant total de 59 067,00 €.

Falt et délibéré les jour, mys et an que dessos. Ont signé au Registre, tops les Membres présents.

> DEC 2019 11 9 DEC 2019

Michelle DEVANNE, Mai

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Vendée



Reçu en préfecture le 19/12/2019 Affiché le 19 ()EC 2019=

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

ID: 085-218501823-20191216-CM161212-DE

Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2019

N°CM161212 CPG

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, , Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD Mme C. BLETEAU

Procuration à

M C. PREAU M R. LUMINEAU

M A. DIAS COUTO

Absents:

M P. LE MOING Mme J. FERCHAUD

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

OBJET: PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RASED - ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

CONSIDERANT que le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté de Pouzauges (RASED) est une structure éducative qui apporte une aide aux enfants en difficulté au sein des écoles maternelles et élémentaires suivantes:

=	Pouzauges	Ecole publique élémentaire Jules Verne	(6 classes)
\times	Pouzauges	Ecole publique maternelle Françoise Dolto	(4 classes)
*	La Meilleraie-Tillay	Ecole publique La Pierre Bleue	(3 classes)
-	Montournais	Ecole publique Georges Brassens	(3 classes)
70	Chavagnes-Les-Redoux	Ecole publique Le Figuier	(2 classes)
•	Saint-Mesmin	Ecole publique Les P'tits Minois	(3 classes)
÷	Mouchamps	Ecole publique René Guilbaud	(6 classes)
-	Le Boupère	Ecole publique Pierre Menanteau	(6 classes)
	Les Epesses	Ecole publique Antoine de Saint-Exupéry	(4 classes)
(ω)	Sèvremont	Ecole publique Jacques Béreau	(6 classes)

CONSIDERANT que depuis la rentrée 2016-2017 il a été convenu, avec les Communes concernées, de les solliciter financièrement sur la base d'un montant par classe (auparavant, seule la Commune de Pouzauges assumait les coûts de fonctionnement de cette structure),

CONSIDERANT que, pour l'année scolaire 2019-2020, la Municipalité a décidé d'affecter des crédits de fonctionnement pour un montant de 700,00 €, répartis de la façon suivante :

500,00€

pour des dépenses courantes de fonctionnement,

200,00 € TTC

pour l'achat et le remplacement de tests et de jeux,

Envoyé en préfecture le 19/12/2019 Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affichá la

510

ID: 085-218501823-20191216-CM161212-DE

CONSIDERANT que, pour l'année scolaire 2019-2020, la participation par classe demandée aux Communes serait donc de :

700,00 € ÷ 43 classes = 16,28 €

(contre 16,67 € pour l'année 2018-2019)

Pour Copie Conform

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

FIXE le montant de la participation aux frais de fonctionnement du RASED à 16,28 € par classe, pour l'année 2019-2020,

CHARGE Madame le Maire de solliciter les Communes dont les écoles bénéficient du RASED sur la base de 16,28 € par classe.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié exécutoire,

compte tenu de la trar en Sous-Préfecture le et de la publication le Michelle DEVANNE

DEG ZUIS

ZU 19 Michelle DEVANN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée



Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 1 9 DEC 2019

ID: 085-218501823-20191216-CM161213-DE

Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2019

N°CM161213 SG/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, , Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD Mme C. BLETEAU M A. DIAS COUTO Procuration à

M C. PREAU M R. LUMINEAU

Absents:

M P. LE MOING Mme J. FERCHAUD

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

OBJET: CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - SIGNATURE D'UN CONTAT AVEC LA CAF ET LA MSA

CONSIDERANT qu'en 2015 le Conseil Municipal a décidé la signature d'un contrat de prestations de services Enfance-Jeunesse, pour une durée de quatre années, avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vendée et la MSA (Mutualité Sociale Agricole),

CONSIDERANT que ce contrat a pris fin au 31 décembre 2018,

CONSIDERANT que la CAF et la MSA proposent la signature d'un nouveau contrat d'une durée de quatre ans sur la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022,

CONSIDERANT que la CAF et la MSA aideraient financièrement la Commune à hauteur de 55 % :

- des dépenses de fonctionnement du centre multi-accueil L'Arbre à Lune et du Jardin d'Enfants,
- du coût salarial du poste de mission enfance, jeunesse, citoyenneté,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat correspondant avec la CAF et la MSA.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié exécutoire.

DEC 2019

Pour Copie Confo

Michelle DEVA

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 19 DEC 2019 ID: 085-218501823-20191216-CM161214-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Vendée

Arrondissement de Fontenay le Comte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2019

N°CM161214 CPG

L'an deux mille dix-neuf, le selze du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, , Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD Mme C. BLETEAU

M A. DIAS COUTO

Procuration à

M C. PREAU

M R. LUMINEAU

Absents :

M P. LE MOING Mme J. FERCHAUD

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

<u>OBJET</u>: PROGRAMMES D'AIDES A LA RENOVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL – RESTAURATION DES CENTRES ANCIENS DES PETITES CITES DE CARACTERE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A MONSIEUR MERLET

VU la délibération n°CM150103 du 15 janvier 2018, par laquelle le Conseil Municipal a décidé de conclure un partenariat avec la Région des Pays de la Loire afin d'encourager les particuliers à entreprendre des travaux de restauration sur leur propriété située dans l'un des périmètres définis,

CONSIDERANT que la Région accorde ainsi, sous conditions, une subvention de 20 % d'un montant de travaux plafonnés à 50 000,00 € HT ou TTC, selon que le bénéficiaire récupère ou non la TVA,

CONSIDERANT que la Commune a décidé, pour sa part, d'apporter une aide financière complémentaire de 10 % en retenant les mêmes conditions d'éligibilité que la Région,

CONSIDERANT la demande présentée par Monsieur Alexandre MERLET pour les travaux de façade et de menuiseries de la maison située 2 rue du Bourg Belard (2^{èmp} couronne), d'un montant de 37 645,01 € TTC,

CONSIDERANT que ce projet a été validé par Monsieur Jean-Baptiste GRELET du Cabinet Patrimoine et Architecture et Madame Caroline GUILLEMAUT, Architecte du Patrimoine,

CONSIDERANT qu'il est conforme au règlement voté par le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 19/12/2019 Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le



ID: 085-218501823-20191216-CM161214-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

DECIDE d'octroyer une subvention représentant 10 % du montant des travaux TTC projetés (sur un maximum de 50 000,00 € TTC), soit une subvention de 3 764,50 €, à Monsieur MERLET, pour ses travaux au titre du programme de restauration des centres anciens des Petites Cités de Caractère,

DECIDE que la subvention ne sera versée qu'une fois l'accord donné par la Région et après réalisation des travaux.

Falt et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié exécutoire,

Pour Copie Conforme,

Michelle DEVANNE, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Pouzauges

Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le 1 9 DEC 2019

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

ID: 085-218501823-20191216-CM161215-DE

Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2019

N°CM161215 CPG

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

26

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, , Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD Mme C. BLETEAU M A. DIAS COUTO Procuration à

M C. PREAU

M R. LUMINEAU

Absents :

M P. LE MOING Mme J. FERCHAUD

Secrétaire: Madame Isabelle BROSSET

<u>OBJET</u>: PROGRAMMES D'AIDES A LA RENOVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL – RESTAURATION DES CENTRES ANCIENS DES PETITES CITES DE CARACTERE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A MONSIEUR BALLAY

VU la délibération n°CM150103 du 15 janvier 2018, par laquelle le Conseil Municipal a décidé de conclure un partenariat avec la Région des Pays de la Loire afin d'encourager les particuliers à entreprendre des travaux de restauration sur leur propriété située dans l'un des périmètres définis,

CONSIDERANT que la Région accorde ainsi, sous conditions, une subvention de 20 % d'un montant de travaux piafonnés à 50 000,00 € HT ou TTC, selon que le bénéficiaire récupère ou non la TVA.

CONSIDERANT que la Commune a décidé, pour sa part, d'apporter une aide financière complémentaire de 10 % en retenant les mêmes conditions d'éligibilité que la Région,

CONSIDERANT la demande présentée par Monsieur Jacques BALLAY pour les travaux de toiture et de façade de la maison située 56 rue Joachim Rouault (immeuble répertorié au PLU), d'un montant de 50 382,10 € TTC,

CONSIDERANT que ce projet a été validé par Monsieur Jean-Baptiste GRELET du Cabinet Patrimoine et Architecture et Madame Caroline GUILLEMAUT, Architecte du Patrimoine,

CONSIDERANT qu'il est conforme au règlement voté par le Conseil Municipal,

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le



ID: 085-218501823-20191216-CM161215-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants, Monsieur BALLAY ne prenant pas part au vote,

DECIDE d'octroyer une subvention représentant 10 % du montant des travaux TTC projetés (sur un maximum de 50 000,00 € TTC), soit une subvention de 5 000,00 €, à Monsieur BALLAY, pour ses travaux au titre du programme de restauration des centres anciens des Petites Cités de Caractère,

DECIDE que la subvention ne sera versée qu'une fois l'accord donné par la Région et après réalisation des travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié exécutoire,

compte tenu de la transmis en Sous-Préfecture le et de la publication le Michelle DEVANNE, Mai Pour Copie Conforme

Michelle DEVAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement de Fontenay le Comte

Pouzauges

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 19 DEC 2019 ID: 085-218501823-20191216-CM161216-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2019

N°CM161216 CPG

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, , Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD Mme C. BLETEAU Procuration à

M C. PREAU M R. LUMINEAU

M A. DIAS COUTO

Absents:

M P. LE MOING Mme J. FERCHAUD

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

OBJET: PROGRAMMES D'AIDES A LA RENOVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL – RESTAURATION DES CENTRES ANCIENS DES PETITES CITES DE CARACTERE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A MONSIEUR LAMY

VU la délibération n°CM150103 du 15 janvier 2018, par laquelle le Conseil Municipal a décidé de conclure un partenariat avec la Région des Pays de la Loire afin d'encourager les particuliers à entreprendre des travaux de restauration sur leur propriété située dans l'un des périmètres définis,

CONSIDERANT que la Région accorde ainsi, sous conditions, une subvention de 20 % d'un montant de travaux plafonnés à 50 000,00 € HT ou TTC, selon que le bénéficiaire récupère ou non la TVA,

CONSIDERANT que la Commune a décidé, pour sa part, d'apporter une aide financière complémentaire de 10 % en retenant les mêmes conditions d'éligibilité que la Région,

CONSIDERANT la demande présentée par Monsieur Alain LAMY pour les travaux de clôture et de menuiserie de la maison située 1 rue de Tournis (2^{ème} couronne), d'un montant de 56 824,13 € TTC,

CONSIDERANT que ce projet a été validé par Monsieur Jean-Baptiste GRELET du Cabinet Patrimoine et Architecture et Madame Caroline GUILLEMAUT, Architecte du Patrimoine,

CONSIDERANT qu'il est conforme au règlement voté par le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 19/12/2019 Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

516

ID: 085-218501823-20191216-CM161216-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

DECIDE d'octroyer une subvention représentant 10 % du montant des travaux TTC projetés (sur un maximum de 50 000,00 € TTC), soit une subvention de 5 000,00 €, à Monsieur LAMY, pour ses travaux au titre du programme de restauration des centres anciens des Petites Cités de Caractère,

DECIDE que la subvention ne sera versée qu'une fois l'accord donné par la Région et après réalisation des travaux.

Falt et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié exécutoire,

en Sous-Préfecture le et de la publication le

Michelle DEVANNE, Mair

Pour Copie Conforme,

Michelle DEV

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 19 DEC 2019

ID: 085-218501823-20191216-CM161217-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement de Fontenay le Comte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2019

N°CM161217 CPG

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

26

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, , Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD Mme C. BLETEAU M A. DIAS COUTO Procuration à

M C. PREAU M R. LUMINEAU

Absents :

M P. LE MOING Mme J. FERCHAUD

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

<u>OBJET</u>: PROGRAMMES D'AIDES A LA RENOVATION, LA REHABILITATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL – OCTROI D'UNE SUBVENTION A MONSIEUR ET MADAME JAUZELON

VU la délibération n°CM150103 du 15 janvier 2018, par laquelle le Conseil Municipal a modifié ses programmes de subventions destinés à favoriser la restauration du patrimoine ancien,

CONSIDERANT la demande de subvention présentée par Monsieur et Madame Pierre-Philippe JAUZELON, pour les travaux de toiture de leur maison située 3 village de l'Etoile (immeuble répertorié au PLU), d'un montant de 6 723,61 € HT,

CONSIDERANT que le projet présenté a été examiné en commission Urbanisme - Environnement - Développement Durable et étudié par le Cabinet Patrimoine et Architecture,

CONSIDERANT qu'il est conforme au règlement voté par le Conseil,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants, Madame JAUZELON ne prenant pas part au vote,

DECIDE d'octroyer une subvention représentant 10 % du montant des travaux TTC projetés, soit une subvention plafonnée à 672,36 €, à Monsieur et Madame JAUZELON, au titre du programme de ravalement de façade — application d'enduit traditionnel, menuiseries, ouvertures, réfection de toitures.

Fait et délibéré les Jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié exécutoire, compte tenu de la trai en Sous-Préfecture le

9 DEC 2019 1 9 DEC 2019

Michelle Divanue, Maire

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 19 DEC 2019 -

ID: 085-218501823-20191216-CM161218-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée



Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2019

N°CM161218 SG/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers

29

Nombre de votants :

27

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, , Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD Mme C. BLETEAU

Procuration à

M C. PREAU M R. LUMINEAU

M A. DIAS COUTO

Mme J. FERCHAUD

Absents: M P. LE MOING

Secrétaire: Madame Isabelle BROSSET

OBJET: RUE DE L'AUBEPIN - ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN SITUEE AU N°31

CONSIDERANT que, dans le cadre de l'Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°3 « Les Terrasses », la Commune a engagé une maîtrise foncière dans ce secteur dans le but de permettre, à terme, la construction de logements qui seraient à proximité immédiate du centre-ville,

CONSIDERANT que, pour faciliter les accès de ce futur espace de vie, la Commune a indiqué aux propriétaires de la maison située au n°31 rue de l'Aubépin qu'elle était intéressée pour acquérir une bande de terrain d'environ 4 mètres de largeur sur environ 15 mètres de longueur située en fond de parcelle,

CONSIDERANT que l'ensemble de la propriété est actuellement en cours de cession,

CONSIDERANT que les futurs propriétaires nous ont indiqué qu'ils seraient vendeurs de la partie de terrain intéressant la Ville contre la somme de 12,00 € par mètre carré,

CONSIDERANT que les frais de bornage et d'acte notariés seraient à la charge de la Commune qui assumerait également les frais de travaux liés au déplacement du mur de clôture,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

DECIDE d'acquérir la bande de terrain ci-dessus présentée,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié exécutoire, compte tenu de la trar en Sous-Préfecture le et de la publication le

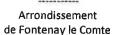
Reçu en préfecture le 19/12/2019

ffiché le 19 DEC 2019-

ID: 085-218501823-20191216-CM161219-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2019

N°CM161219 SG/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, , Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD Mme C. BLETEAU M A. DIAS COUTO

Procuration à

M C. PREAU

300

M R. LUMINEAU

Absents:

M P. LE MOING Mme J. FERCHAUD

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

<u>OBJET</u>: MISE A JOUR ET REFECTION DU PLAN CADASTRAL – INTEGRATION DE PARCELLES COMMUNALES DANS LE DOMAINE PUBLIC

CONSIDERANT que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) propose, dans le cadre de la mise à jour du plan cadastral, de passer, dans le domaine public, certaines parcelles appartenant à la Commune,

CONSIDERANT qu'il s'agit de parcelles situées :

route de la Gare

Al n°364 et Al n°366

rue du Bourg Belard

AB n°711, AB n°713, AB n°715, et AB n°717

CONSIDERANT que ces parcelles sont dans l'emprise de voiries communales et qu'elles ont donc, par nature, vocation à faire partie du domaine public,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

ACCEPTE la proposition de la Direction Générale des Finances Publiques quant au classement des parcelles susvisées dans le domaine public,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, jous les Membres présents.

rtifié exécutoire

9 DEC 2019

19 DEC 2014

Pour Copie Conto Nichelle Diverse Maria De La Maria De

Département de la Vendée ******

Pöüzauges

19 DEC 2995-Affiché le ID: 085-218501823-20191216-CM161220-DE

Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2019

N°CM161220 SG/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

Envoyé en préfecture le 19/12/2019 Reçu en préfecture le 19/12/2019

29

Nombre de votants :

26

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, , Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD Mme C. BLETEAU

Procuration à

M C. PREAU

M A. DIAS COUTO

M R. LUMINEAU

Absents:

M P. LE MOING Mme J. FERCHAUD

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

OBJET: LOTISSEMENT LE TERRIER MARTEAU - RETROCESSION DES VOIRIES ET DES ESPACES COMMUNS A **LA COMMUNE**

CONSIDERANT que l'association syndicale du lotissement Le Terrier Marteau souhaite que la voirie et les espaces communs de ce lotissement soient incorporés dans la voirie communale,

CONSIDERANT que le principe de cette rétrocession avait été arrêté au moment de la création du lotissement,

CONSIDERANT qu'il est possible aujourd'hui de répondre à cette demande en raison de la conformité des travaux d'aménagements réalisés,

CONSIDERANT que la rétrocession concerne les parcelles suivantes :

E n°747	E n°740
E n°739	E n°741
E n°743	E n°742
E n°744	E n°746
E n°745	E n°250
E n°748	E n°249
E n°749	E n°750 pour partie

CONSIDERANT que toutes les parcelles précitées seraient intégrées dans le domaine public communal, à l'exception des parcelles E n°249 et E n°250 qui seront, quant à elles, intégrées dans le domaine privé communal,

CONSIDERANT que les frais de bornage seront à la charge de l'association syndicale du lotissement Le Terrier Marteau,

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le



ID: 085-218501823-20191216-CM161220-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants, Monsieur BROSSARD ne prenant pas part au vote,

EST FAVORABLE au principe d'une rétrocession, à l'euro symbolique, dans le domaine de la Commune, des parcelles précitées,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié exécutoire,

compte tenu de la transmissi en Sous-Préfecture le

et de la publication le ... Michelle DEVANNI, DEC 2019

)EU" 2019

Pour Cople Conforg

Michelle DEVANNE, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Pouzauges

Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le 1 9 DEC 2019

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

ID: 085-218501823-20191216-CM161221-DE

Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2019

N°CM161221 CC/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, , Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD Mme C. BLETEAU M A. DIAS COUTO Procuration à

M C. PREAU

M R. LUMINEAU

Absents:

M P. LE MOING Mme J. FERCHAUD

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

OBJET: TABLEAU DES EFFECTIFS - PÔLE « CULTURE-COMMUNICATION-CITOYENNETE »

CONSIDERANT que suite à la réussite au concours d'Animateur territorial principal de 2ème classe d'un agent, et afin de se mettre en concordance avec l'organisation hiérarchique du pôle « Culture — Communication - Citoyenneté », il conviendrait, au 1er janvier 2020, d'ouvrir le poste correspondant à ce grade et de supprimer le poste d'Adjoint d'Animation actuellement détenu par l'agent,

CONSIDERANT qu'au vu des inscriptions à l'espace jeunes pour les vacances scolaires, et afin de répondre à une majorité des demandes, il conviendrait de renforcer l'encadrement des jeunes sur ces périodes,

CONSIDERANT que pour ce faire il est nécessaire d'ouvrir un poste d'Adjoint d'Animation territorial saisonnier pour surcroit d'activité à raison de 30 heures semaines pendant les vacances scolaires, soit 13 semaines pour l'année 2020,

CONSIDERANT que la rémunération de cet emploi serait basée sur l'indice brut 350,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

DECIDE d'ouvrir un poste d'Animateur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet et de supprimer le poste d'Adjoint d'Animation actuellement détenu par l'agent,

DECIDE d'ouvrir un poste saisonnier d'Adjoint d'Animation territorial à raison de 13 semaines pour l'année 2020, à 30h/semaine, sur l'indice brut de rémunération 350,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié exécutoire, compte tenu de la tra en Sous-Préfecture le

et de la

9 DEC 2019

Michelle DEVANNE,

Département de la Vendée

Pouzauges

Reçu en préfecture le 19/12/2019 Affiché le 19 DEC 2019 --

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

ID: 085-218501823-20191216-CM161222-DE

Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2019

N°CM161222 CC/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD Mme C. BLETEAU

Procuration à

M C. PREAU M R. LUMINEAU

M A. DIAS COUTO

Absents:

M P. LE MOING Mme J. FERCHAUD

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

OBJET: RECENSEMENT DE LA POPULATION - RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

CONSIDERANT que le recensement de la population de la Commune interviendra du 16 janvier au 15 février 2020,

CONSIDERANT que la Commune de Pouzauges a été découpée en 13 districts (secteurs géographiques) et que pour organiser la collecte des informations chaque agent recenseur se voit confier un district,

CONSIDERANT que les agents recenseurs sont nommés par arrêté du Maire,

CONSIDERANT que pour assumer au mieux leur mission ils bénéficient d'une formation,

CONSIDERANT que leur rémunération est décidée discrétionnairement par la Commune et qu'il est donc proposé au Conseil Municipal:

- de mettre en place le système de rémunération suivant :
 - > 1,50 € par bulletin individuel,
 - **▶** 0,85 € par feuille de logement,
 - **⇒** 37,00 € par demi-journée de formation,
 - > 10,00€ de forfait téléphone pour les agents recenseurs qui se serviront de leur portable
- d'attribuer une Indemnité forfaitaire de déplacement de 65,00 € pour les agents recenseurs qui se verront attribuer un district avec des villages (8 districts) et 20,00 € pour les agents qui auront un district peu étendu, principalement en ville (5 districts),

CONSIDERANT que pour toutes les opérations concernant le recensement de la population, la Commune de Pouzauges percevra une dotation forfaitaire de 10 291,00 €,

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

ID: 085-218501823-20191216-CM161222-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

DECIDE de créer 13 postes d'agents recenseurs à temps non complet,

FIXE leur rémunération telle que présentée ci-dessus,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Falt et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié exécutoire,

compte tenu de la transmis en Sous-Préfecture le et de la publication le Michelle DEVANNE

Pour Copie Conform

Michelle DEVANNE,

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 1 9 DEC 2019 ID: 085-218501823-20191216-CM161223-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée



Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2019

N°CM161223 SG/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, , Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD Mme C. BLETEAU M A. DIAS COUTO Procuration à

M C. PREAU

M R. LUMINEAU

Absents:

M P. LE MOING Mme J. FERCHAUD

Secrétaire: Madame Isabelle BROSSET

OBJET: ELECTIONS MUNICIPALES 2020 - UTILISATION DE SALLES COMMUNALES POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES 2020

CONSIDERANT que, pendant les différentes périodes préélectorales, les Mairies ont la possibilité de mettre des locaux communaux à disposition des candidats,

CONSIDERANT qu'à l'occasion des élections municipales de 2020, Il est ainsi proposé de mettre des salles à disposition des candidats qui se sont déclarés officiellement à savoir :

- avant la date limite de dépôt des listes : les candidats qui ont fait part de leurs intentions dans la presse locale
- après la date limite de dépôt des listes jusqu'au premier tour : les candidats qui ont officiellement déposé une liste,
- en cas de second tour : les candidats qualifiés pour le second tour,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

DECIDE de mettre, gratuitement, à disposition des candidats, les salles suivantes, en fonction de leur disponibilité :

- la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.
- les salles du rez-de-chaussée du Colombier,
- la salle Emile Robert.

Falt et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certiflé exécutoire,

Michelle DE

compte tenu de la transmis en Sous-Préfecture le et de la publication le

9 DEC 2019

Michelle DEVANNE, Maire

Pour Copie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Vendée



Envoyé en préfecture le 19/12/2019 Reçu en préfecture le 19/12/2019 Affiché le 19 DEC 249 = -

ID: 085-218501823-20191216-CM161224-DE

Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 décembre 2019

N°CM161224 SG/CPG

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

29

Nombre de votants :

27

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. BROSSET, Mme MB VINCENT, Mme C. BLANCHARD, , Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, Mme E. JAUZELON, M A. GUILLOTEAU, Mme MJ PAVAGEAU M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, M Y. BIRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Mme MG CAILLAUD

Procuration à

M C. PREAU

Mme C. BLETEAU

M A. DIAS COUTO

M R. LUMINEAU

Absents:

M P. LE MOING Mme J. FERCHAUD

Secrétaire : Madame Isabelle BROSSET

OBJET: COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES - APPROBATION DE LA CREATION DE SERVICES COMMUNS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA COMMUNE DE POUZAUGES DANS LES DOMAINES DE L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE, DES MARCHES PUBLICS ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 5211-4-1 et L 5211-4-2,

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté préfectoral n°2018/DRCTAJ3-755 du 27 décembre 2018, arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

VU la saisine en cours du comité technique auprès du Centre de Gestion de la Vendée,

VU le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) en date du 17 mai 2019 approuvé par délibération n°CC25061910 du Conseil de Communauté du 25 juin 2019,

VU la délibération n°CC12111902 du Conseil de Communauté du 12 novembre 2019 approuvant la création de services communs dans les domaines de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, des Marchés Publics (expertise juridique) et des Systèmes d'Information,

Madame le Maire expose que l'article 72 de la loi Notre a modifié l'article L.5211-4-2 et L.5111-1-1 du CGCT. La loi a supprimé la liste limitative des missions pouvant être confiées aux services communs (auparavant le texte mentionnait les missions de gestion administrative et financière, d'informatique, d'expertise juridique, d'expertise fonctionnelle) tout en précisant qu'ils peuvent être chargés de l'instruction des décisions prises par le Maire au nom de

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

510

ID: 085-218501823-20191216-CM161224-DE

l'Etat (instruction des autorisations du droit du sol notamment). De plus, la loi permet à un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de créer des services communs avec les établissements publics qui lui sont rattachés (CIAS par exemple).

Madame le Maire rappelle que, dans un contexte financier contraint, la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges a élaboré un schéma de mutualisation pour la période 2015-2020, conformément à la loi du 16 décembre 2010 relative à la Réforme des Collectivités Territoriales, afin de préparer ainsi les prochaines échéances et de contribuer à une vision partagée de l'organisation des services du territoire.

Dans le schéma de mutualisation de service adopté le 15 décembre 2015, les objectifs affichés étaient :

- de renforcer la cohérence des politiques publiques en rendant lisible et compréhensible l'action intercommunale,
- de réaliser des économies d'échelle (à moyen / long terme) par des « non dépenses » : éviter des recrutements et de doublonner des fonctions communes aux administrations, avoir un effet de levier à court terme sur le plan de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences,
- de faciliter le pilotage de la conduite des projets communautaires et communaux grâce à une Administration plus efficiente et qui monte en ingénierie,
- de renforcer la solidarité et le sentiment d'appartenance grâce à une Administration Communautaire au service de ses Communes au travers d'une entraide technique qui pourrait prendre la forme à moyen / long terme d'une plateforme de services s'appuyant sur les moyens humains et techniques des services communs.

La première étape s'est traduite par la création d'un premier service commun en 2015 par la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges et les Communes membres ayant à sa charge de l'instruction du droit des sols, suite à la réforme institutionnelle touchant les missions de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

De nouveaux services sont présentés pour répondre aux besoins d'ingénierie et d'appui technique aux Communes. Cette mutualisation se veut à la fois ambitieuse, novatrice, solidaire mais avant tout pragmatique, efficace et qui tienne compte du contexte budgétaire contraint, en s'appuyant principalement sur les compétences existantes.

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Dans le cadre de la réflexion et la menée d'opérations dans le domaine de l'équipement et des bâtiments publics prioritairement, les élus ont également souhaité renforcer l'Ingénierie de la Communauté de Communes pour monter en compétence sur ces matières. Sur la période référence du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) consolidant l'ensemble des projets intercommunaux et communaux, ce sont plus de 27 000 000,00 € qui étaient projetés.

Régulièrement, il est fait appel à des prestataires extérieurs, en qualité d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, pour une moyenne de 100 000,00 € par an pour l'ensemble des collectivités. Une insatisfaction sur la gestion surtout méthodologique et procédurale a été exprimée par nombre d'élus et de services. D'autant que le nouveau Code de la Commande Publique insiste sur la nécessité d'une définition précise des besoins des acheteurs publics et prévoit des procédures adaptées suivant les seuils de montant, conduit à de plus grandes responsabilités de la part des acheteurs publics.

La Communauté de Communes a développé en interne des compétences sur ces sujets qui peuvent être profitables aux Communes membres. Cette mission qualifiée d'Assistance en Maîtrise d'Ouvrage pour aider le maître d'ouvrage à décider en apportant des éléments d'analyses et de décision. En aucun cas, ce service ne viendra exclure tout recours à une prestation extérieure sur tout sujet au libre choix des collectivités.

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

ID: 085-218501823-20191216-CM161224-DE

D'une manière générale, la mission du service peut être de deux ordres :

en amont du projet, pour déterminer et analyser les besoins, proposer un programme sur la base de cette analyse, pour ensuite permettre de recourir aux services d'une maîtrise d'œuvre.

pendant le projet, pour faire le lien fonctionnel entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, et ainsi faciliter la coordination et le suivi.

Dans tous les cas, il s'agira de permettre au maître d'ouvrage de mieux préparer ses arbitrages et d'affiner ses prises de décisions. Le service contribuera à la maîtrise des quatre paramètres essentiels pour l'aboutissement du projet : qualité et pertinence, coûts et délais.

Marchés publics - Assistance juridique

Face à la complexité des règles de la commande publique, chaque Commune doit pouvoir assurer la sécurisation de ses procédures, et chercher l'équilibre entre les éléments réglementaires, les qualités économique et technique des projets et la sécurité juridique.

La Communauté de Communes bénéficie aujourd'hui des compétences adéquates en interne et les prestations qui seront dévolues au service sont les suivantes :

- assister et conseiller les élus, les directions et les services opérationnels.
- gérer les procédures de consultation liées aux marchés publics et autres contrats (accords-cadres, délégations de service public, contrats de partenariat, baux emphytéotiques administratifs, concessions d'aménagement),
- assurer l'adaptation et le suivi de l'exécution des marchés publics et autres contrats en coopération avec les services opérationnels et les services chargés de l'exécution financière,
- participer à la gestion des contentieux en lien avec les services juridiques et les conseils extérieurs,
- assurer une veille juridique et prospective.

Systèmes d'Informations

Les Systèmes d'Informations sont souvent un composant important dans la mise en place des projets et dans le quotidien des services. Les élus l'ont identifié comme prioritaire dans les besoins de mutualisation. Pour répondre aux besoins actuels, et à la veille d'évolutions importantes, dans un souci d'économie et d'optimisation des moyens, cette mutualisation va se concrétiser par la création d'un service informatique commun pour une mutualisation des moyens humains, techniques et financiers de la Communauté de communes, de son Centre Intercommunal d'Action Sociale et des Communes membres qui souhaiteront adhérer à la démarche.

Ce socle technique et d'ingénierie aura pour objectif de proposer, aux Communes membres, un catalogue de services informatiques, notamment dans le secteur de la sécurité des données.

La Communauté de Communes bénéficie aujourd'hui des compétences adéquates en interne et les prestations qui seront dévolues au service sont les suivantes :

- assister et conseiller les élus, les directions et les services opérationnels,
- déployer les systèmes techniques, technologiques et matériels, tant en matière de système d'information que de téléphonie,
- veiller à la sécurité juridique de ces architectures.

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le



ID: 085-218501823-20191216-CM161224-DE

Par ailleurs, le Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD), applicable en droit français depuis le 25 mai 2018, renouvelle profondément les obligations pesant sur les organismes publics et privés traitant des données à caractère personnel, en renforçant les droits des personnes sur le contrôle de leurs données personnelles et en rendant obligatoire la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPO) au sein de la collectivité, en remplacement du Correspondant Informatique et Liberté (le CIL). Le rôle du DPO est de s'assurer de la conformité en matière de protection des données, et d'assurer des missions d'information, de conseil et de contrôle des obligations. Sa désignation est obligatoire pour les autorités ou organismes publics, et les organismes dont les activités de base les amènent à réaliser un suivi régulier et systématique des personnes à grande échelle ou à traiter à grande échelles les données dites sensibles ou relatives à des condamnations pénales et des infractions.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un service commun relatif au Système d'Information, il est proposé aux Communes membres que l'agent exerçant au sein du service informatique soit le Délégué à la Protection des Données (DPO).

Madame le Maire propose d'adhérer aux services communs suivants :

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Marchés Publics (expertise juridique)
- Systèmes d'Information

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après un vote à main levée qui a donné, pour 27 votants, 21 voix pour et 6 absentions,

APPROUVE la création de services communs dans les domaines de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, des Marchés Publics (expertise juridique) et des Systèmes d'Informations,

CHARGE Madame le Maire de signer la convention à intervenir,

PREND ACTE de la désignation de Monsieur Fabien REGNIER en tant que Délégué à la Protection des Données au titre de la Communauté de Communes et des Communes membres, laquelle sera actée par un arrêté du Maire.

Fait et délibéré les Jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Certifié exécutoire,

compte tenu de la transmis en Sous-Préfecture le

et de la publication le Michelle DEVANNE, N Pour Copie Conforme

Michelle DEVANNE, N